Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 6 Joumada I 1447 28 Octobre 2025	N° 148	41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2859**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2865**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2871**
Homologation de résolutions **2871**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2872**
Avis aux créanciers..... **2876**
Convocations
Sociétés anonymes **2877**
Autres sociétés **2881**
Actes Administratifs
Avis au public **2881**
Divers
Avis au public..... **2882**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice légale

AMEN BANK

Société anonyme au capital social de 174 600 000 Dinars divisé en 34 920 000 actions de nominal 5 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0000221M

Tél : 71 148 000 ; **Fax** : 71 833 517

Emprunt Obligataire Subordonné «Amen Bank Subordonné 2025 - 2»

de 100 000 000 Dinars émis par appel public à l'épargne

Prix de l'Emission : 100 dinars

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	TMM + 1,65%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de grâce	TMM + 1,75%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuelle défini par la clause de subordination

1. Renseignements de caractère général concernant AMEN BANK

1.1 Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : AMEN BANK.

Siège social : Avenue Mohamed V-1002 Tunis

Téléphone : 71 148 000

Fax : 71 833 517

Site Web : https://www.amenbank.com.tn

Email : amenbank@amenbank.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière :

AMEN BANK est une société anonyme de droit tunisien régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Date de constitution et durée :

Date de constitution : 18/07/1967.

Durée : 99 ans

1.3 Objet social (Article 2 des statuts) :

- La Société a pour objet de faire, en tous pays et dans les conditions autorisées par la législation en vigueur, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations bancaires, notamment :

- Les opérations de réception de dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,

- Les opérations d'octroi de crédits sous toutes leurs formes,

- Les opérations de leasing,

- Les opérations portant sur le service de gestion des crédits «factoring»,

- Les opérations bancaires islamiques,

- La mise à la disposition de la clientèle de moyens de paiement et la prestation de services de paiement.

Sans préjudice de la législation en vigueur et dans la limite des exceptions prévues par la loi, il peut être procédé, à l'exercice des opérations ci-après, liées aux opérations bancaires :

- Le conseil, l'assistance en matière de gestion financière et l'ingénierie financière,

- Les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises,

- La gestion de patrimoine et des actifs.

Et généralement, faire sans exception toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.

1.4 Identifiant Unique : 0000221M.

1.5 Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

1.6 Nationalité : Tunisienne

1.7 Régime fiscal : Droit commun.

1.8 Capital social : Le capital social est fixé à 174 600 000 dinars, divisé en 34 920 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune entièrement libérées.

1.9 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Siège social de AMEN BANK : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.

1.10 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :

Monsieur Néji GHANDRI

Président du Directoire d'Amen Bank

Tél. : 71 148 000

Fax : 71 833 517

E-mail : neji.ghandri@amenbank.com.tn

2. Renseignements relatifs à l'émission

2.1 Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Amen Bank réunie le **24/04/2025** a autorisé l'émission d'emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars valables jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025, et elle a donné pouvoir au Directoire pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **13/10/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné **«Amen Bank Subordonné 2025-2»** d'un montant de 100 millions de dinars par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	TMM + 1,65%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	TMM + 1,75%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année

2.2 Renseignements relatifs à l'opération

Montant nominal de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné **«Amen Bank Subordonné 2025 - 2»** est d'un montant de 100 000 000 dinars divisé, en 1 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné **«Amen Bank Subordonné 2025 - 2»** fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2.3 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **10/11/2025** et clôturées au plus tard le **24/11/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (100 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **24/11/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par «Amen Bank» à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.4 Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **10/11/2025** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac Tunis, d'**Amen Invest**, intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

2.5 But de l'émission :

«Amen Bank», de par son statut de banque, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt subordonné : «Amen Bank Subordonné 2025 - 2»

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Nominative.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance p5).

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance p5). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par **MAC SA** intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.3 Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/11/2025,** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **24/11/2025.**

3.4 Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.5 Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,65%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **165** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année **N-1** au mois d'octobre de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis avec une période

de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **175** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année **N-1** au mois d'octobre de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

3.6 Paiement :

Les intérêts seront payés à terme échu le **24/11** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24/11/2026** pour les deux catégories A et B.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24/11/2026** pour la catégorie A et le **24/11/2028** pour la catégorie B.

La dernière échéance est prévue pour le **24/11/2030** pour la catégorie A et **24/11/2032** pour la catégorie B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.7 Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit **20 DT** par obligation subordonnée.

Cet amortissement commencera à partir de la première année pour la catégorie A et à partir de troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **24/11/2030** pour la catégorie A et le **24/11/2032** pour la catégorie B.

3.8 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

3.9 Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,738% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,388% pour la catégorie A et 9,488% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,65% l'an pour la catégorie A et 1,75% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.10 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné «**Amen Bank Subordonné 2025 - 2**» seront émises selon une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;

- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;

- 5 ans pour la catégorie B ;

3.11 Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de «Amen Bank», les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence «Amen Bank 2025».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.12 Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

3.13 Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

3.14 Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné «Amen Bank Subordonné 2025 - 2» est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes, à tout investisseur intéressé.

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de **MAC SA**, Intermédiaire en Bourse sis à Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac, d'**Amen Invest**, intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

3.15 Organisation de la représentation des obligataires subordonnés :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.16 Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

4. Renseignements généraux

4.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné «Amen Bank Subordonné 2025 - 2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Amen Bank**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

4.2 Marché des titres :

Il existe sept (7) emprunts obligataires subordonnés en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, «Amen Bank» s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «MAC SA» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «Amen Bank Subordonné 2025 - 2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

4.3 Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING :

«Amen Bank» s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné «Amen Bank Subordonné 2025 - 2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

4.4 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

4.5 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

5.1 Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»).

5.2 Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

5.3 Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

6. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF et du document de référence «Amen Bank 2025» enregistré par le CMF en date du 13/10/2025 sous le N° 25/007.

La présente note d'opération et le document de référence «Amen Bank 2025» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, à l'Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue de Lac Constance, les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn, sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn et sur le site d'Amen Invest : www.ameninvest.net.

2025R03027SANB2

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBLIERE EL IKAMA

Société anonyme

Au capital de : 4.550. 000 DT

Route de Gabès km 1 Sfax

R.C : B130991997

Identifiant Unique : 0036514Q

N° CNSS : 110.879 - 08

1- Suivant un acte sous seing privé en date du 31 Août 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 30 septembre 2025, enregistrement n°25805988 quittance n°M006421, l'assemblée générale ordinaire de la société de promotion immobilière El Ikama a approuvé les états financiers de la société ainsi que le rapport du commissaire aux comptes et décide aussi d'affecter le résultat de l'exercice 2024.

Un exemplaire de cet acte ainsi qu'un exemplaire de l'état financier et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ont été déposés au site Web du centre national du registre des entreprises en date du 02 octobre 2025 sous le numéro 602.

2025X01400SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts, changement de siège, nomination d'un nouveau gérant et modification de la dénomination commerciale

FBM TRAVEL

Agence de voyages de catégorie A

67, rue Kamel Atatürk, 1er étage, appartement n°1, Tunis

17816152P

La société Birem & Sandra Travel, au capital de 100 000 dinars, représentée par une agence de voyages de catégorie A avec l'identifiant unique 1786152P, dont le siège social est situé au n°01, rue des Nations Unies, Bab Bhar, Tunis.

Conformément à l'acte de cession de parts sociales enregistré auprès du Trésor public de la rue Gandhi le 14 mai 2025, enregistrement n°25802387, reçu n°038613, toutes les parts de M. Mohamed Brahmi, Mme Nawal Hachouni et Mme Fatouma Zedini ont cédé à M. Belhassen Ben Farouk Ben Mohamed Salah Ben Moulehem et à Mme Sabrine Bint Farouk Ben Mohamed Salah Ben Moulehem, soit :

- 7000 parts à M. Belhassen Ben Moulehem, équivalent à 70 000 dinars

- 3000 parts à Mme Sabreen Ben Moulehem, équivalent à 30 000 dinars

Le siège social de la société a été modifié, passant du n°1, rue des Nations Unies, Bab Bhar, Tunis au 67, rue Kamel Atatürk, 1er étage, appartement n°1, Tunis.

Le nom du représentant de la société a été modifié, passant de Hassan Ben Slimane et Mohamed Brahmi à :

- Belhassen Ben Moulehem en tant que premier Gérant

- Mohamed Amin Al-Abidi en tant que deuxième Gérant

La dénomination commerciale de la société a été modifiée, passant de Birem & Sandra Travel à FBM Travel.

Cette annonce a été publiée au registre du commerce des entreprises le 7 octobre 2025,

Le numéro de quittance n°2025P34082657.

2025R03018SRLB2

Nomination de liquidateur

SOCIETE ETTAIEB ASSURANCES SARL

Capital social : 10.000,000 dinars

Siège social : Rue de Marseille Tunis

Identifiant unique : 539855 F

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré au

bureau du fisc rue Ghandi le 9/10/2025 sous le numéro 25504775 quitt n°073043, et par annonce publiée au Registre National des Entreprises sous le numéro 2025P57040766 le 16/10/2025, il a été décidé la dissolution de la SOCIETE ETTAIEB ASSURANCES SARL IU 539855 F et la nomination de Mme Sahar Yousfi, dont le bureau est situé au 11, Rue Belhassen Jrad, Ariana, téléphone 56 746 457, en qualité de liquidateur.

Les créanciers de la société sont invités à présenter leurs justificatifs de créance au bureau du liquidateur dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente annonce.

2025403606SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Touche D'Olive S.U.A.R.L

Au capital de DT 5.000

Siège social : 02, Rue Khoutaf Cité Yassmine Sidi Hssine Sejoumi

Matricule fiscal : 1885961T/A/M/000

Registre de commerce : C01282752024

Suivant procès-verbal de l'AGE, en date du 5/8/2025, enregistré à la Recette des finances de Sidi Hssine Sejoumi, le 19/8/2025 sous le N° d'enregistrement 25703416, quittance n°M095229, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 30/9/2025 quittance n° 2025P14719493, il a été décidé la cession de toutes les parts sociales qui appartiennent à Mr Thamlaoui Halim (100 parts) à Mme Dzaier Bent Allaya Ben Romdhan épouse Abdelmajid Athimni qui devient l'associée unique de la société.

2025R03029SRUB2

Société JAD - SUARL

Siège social : Avenue Ibn Hamdiss El Manzah I - Tunis

Identifiant Unique : 1487097K

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 22/12/2023 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 27/12/2023 enregistrement n°23505741 Quittance n°M062001 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 14/10/2025 sous le n°2025P51490405, il a été décidé la dissolution anticipée de la société JAD SUARL et la nomination de Madame Aicha Chtioui, liquidateur de la société.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT au nom du liquidateur à l'adresse suivante : Avenue Ibn Hamdiss El Manzah I - Tunis.

2025403598SRUB2

AUTRES SOCIETES

Société Mutuelle de Base des Services Agricole

"CORAVIS"

Siège social : Route de Gremda km 3,5 Sidi Abbes 3022 Sfax

M.F : 0045477 ENM000

Fax : 74215433

Tél : 74238956

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 10/01/2024, enregistré à la recette des finances de Gremda le 6/2/2024 sous le n°24800541, n° de quittance M014069, il a été décidé ce qui suit :

1) Modification de l'article 4 du statut de la société mutuelle de base des services agricoles à Sfax CORAVIS relatif au changement du siège social de la Sté CORAVIS de la route de Gremda ceinture n°5 rue Carthagenna Sfax à la route de Gremda km 3,5 Sidi Abbes avenue Mohamed Jemal immeuble hadj kacem 1er étage appartement n°4 Sfax.

2) La continuité de l'exploitation de la Sté mutuelle CORAVIS.

Une copie du P.V de l'assemblée générale extraordinaire a été déposée au registre national des entreprises RNE le 20/10/2025 sous le n°2025P63925093.

2025X01403SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte rédigé le 25/9/2025 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 30/9/2025 sous n°5202930 par reçu n°M075124, la société «AFRAH YAZIDI», MF n°1176379N, représentée par son gérant M. Lotfi Yazidi, cède à Monsieur Ben Hmida Naoufel CIN n°06257317du 23/02/2014 le fonds de commerce exploité au local sis à la rue Ibn Koldoun, Kelibia. Les oppositions de cette vente qui sera dans 20 jours de cette publication. Toutes oppositions auront lieu à l'adresse de la société vendeuse publier aux journaux la Presse et Sahafa le 22/10/2025.

2025R03016FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 26 septembre 2025 enregistré le 16/10/2025 à la Recette des Finances Cité Ezzouhour Tunis, sous le numéro M068685 Mme. Mraihi Khaoula titulaire de la CIN numéro 07179804 a vendu à Mr. Thouir Mohamed Titulaire de la CIN numéro 04817620, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la Rue Sabra et Chatila numéro 75 Cité Ezzouhour Tunis. Les oppositions doivent être adressées à l'Etude de Maître Ben Amor Mohamed au 10, Avenue Medhat Becha, résidence Sindibad 02 bloc 01 titulaire de M.F : 1294557X, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien «AL-CHOUROUK» le 23/10/2025 sous le numéro IP125/2775.

2025R03025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 16/10/2025 quittance n°M105143, Monsieur Soufien Rahaali, titulaire de CIN n°06932262 a vendu à Monsieur Soufiene Bouchaddakh, titulaire de CIN n°13425665 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des vêtements prêt à porter exploitée dans le local situé au Rez-de-chaussée de l'immeuble Bouchaddack 13 Août Midoun Djerba

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal «El Sabah» le 22/10/2025.

2025R03026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 3/10/2025, enregistré à la recette des finances de Djerba le 9/10/2025 (enregistrement n°25206562, quittance n°M118500, Mr Maher Ben Slimen, titulaire de la CIN n°07109030 délivrée le 6/9/2019, a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la route de l'aéroport Km 1 Houmet Souk Djerba enregistré au RNE sous n°1477779A exploité en quincaillerie, vente de matériaux de peinture et en verre avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Mr Tarek Suissi, titulaire de la CIN n°03605241 délivrée le 8/9/2011.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à la rue Salah ben Youssef Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk et le Quotidien» daté du 17/10/2025.

2025R03028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 18/9/2025, enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 8/10/2025 (quittance n°M118085, enregistrement n°25206522), Mr Khaled Ben Jeddi, titulaire de la CIN n° 05753319 délivrée le 01/11/1995, a vendu la totalité du fonds de commerce enregistré au RNE sous n° 1795841 K exploité comme buvette au local sis à Taghdimes sur la route menant de Houmt souk Djerba à Gantara et ce à Mr Mohamed Ben Said, titulaire de la CIN n°08814217 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à l'avenue Saleh Ben Yousef, Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» datés du 21/10/2025.

2025R03031FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 9/9/2025 sous le n°25207807, quittance n°103697, Monsieur Mhamdi Mourad CIN n°05443898; a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente de fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à 112 bis avenue Farhat Hached le Kram ouest, à monsieur Ben Khaled Walid CIN n°05447384.

Cette vente a été publiée dans le journal Achourouk en date du 22/10/2025.

Les oppositions se feront au domicile de Walid ben Khaled sis au 112bis avenue Farhat Hached le Kram ouest dans un délai de 20 jours à compter de leur publication au JORT.

2025R03032FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 23/7/2024, enregistré à la recette des finances Cité Riadh Sousse le 3/9/2024 sous n°24202453 quittance n°M058231. Mr Hamid Agoun, de nationalité algérienne, titulaire de la carte de séjour n°000146620 a vendu et cédé à Mr Mohamed Hamrouni, titulaire de la CIN n°009319781, la totalité du fonds de commerce du local destiné Commerce des produits alimentaires dénommé «Magasin Ennakhil» (Identifiant Unique n°1506984S), avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Hateb Ben Abi Baltaaa - Cité Riadh Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 23/10/2025.

2025S01369FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 02/7/2025, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 02/10/2025 sous n°25201895 quittance n°M076603. Mme Rahma Ibn Chaabane, titulaire de la CIN n°09341323 a vendu et cédé à Mr Mohamed Hamrouni, titulaire de la CIN n°09319781, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente alimentation générale avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°342 Cité Taamir 550 Centre urbain Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 23/10/2025.

2025S01370FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, en date du 26 septembre 2025 et enregistré à la recette des Finances Diar El Wafa Sfax le 29/9/2025 sous le n°25204421 Quittance n°M091881, la société

«TUNISIAN GENERAL TRADING» (I.U : 0009247M) dont le siège est à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse a vendu à la société «AECOR DISTRIBUTION» (I.U : 1298937Y) dont le siège est au 91 Rue Mongi Bali 4000 Sousse, la totalité du Fonds de commerce du local commercial, sis au magasin 53 et 54 immeuble El Amen boulevard 14 Janvier Sfax avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au cabinet de son avocat Maître Mohamed Saifeddine Hichri sis au Bureau D9 Résidence Palais du Golf Rue Lac Mâlaren Lac 1 - 1053 Tunis, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 7 octobre 2025.

2025S01371FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, en date du 26 septembre 2025 et enregistré à la recette des Finances Akouda le 30/09/2025 sous le n°25202443 Quittance n°M039938, la société «TUNISIAN GENERAL TRADING» (IU : 0009247M) dont le siège est à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse a vendu à la société «AB LABS» (IU : 1865976Q) dont le siège est à la Zone Industrielle Route de Tunis Akouda Sousse, la totalité du Fonds de commerce du local commercial, sis au Rez-de-chaussée de l'immeuble route de Tunis Km 132 avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au cabinet de son avocat Maître Mohamed Saifeddine Hichri sis au Bureau D9 Résidence Palais du Golf Rue Lac Mâlaren Lac 1 - 1053 Tunis, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 7 octobre 2025.

2025S01372FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, en date du 26 septembre 2025 et enregistré à la recette des Finances Akouda le 30/9/2025 sous le n°25202442 Quittance n°M039937 la société «TUNISIAN GENERAL TRADING» (I.U : 0009247M) dont le siège est à la route de Tunis 4022 Akouda Sousse a vendu à la société «AB LABS» (I.U : 1865976Q) dont le siège est à la Zone Industrielle Route de Tunis Akouda Sousse, la totalité du Fonds de commerce du local commercial, sis au premier étage de l'immeuble route de Tunis Km 132 avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au cabinet de son avocat Maître Mohamed Saifeddine Hichri sis au Bureau D9 Résidence Palais du Golf Rue Lac Mâlaren Lac 1 - 1053 Tunis, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 7 octobre 2025.

2025S01373FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé rédigé par maître Sbai Ahlem avocate à Mahdia le 14/10/2025, légalisé le 14/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 22/10/2025 n° de quittance MO65070 madame Faten chniter, tunisienne, titulaire de la CIN n°05923307 délivrée le 01/10/2020 et demeurant à rue Bosten Mahdia a vendu à Hanadi Jaziri, tunisienne titulaire de CIN n°14643083 délivrée le 26/9/2024 demeurant à l'avenue Farhat Hached Mahdia, la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba exploité en tant que salon d'esthétique et vente des produits de beautés sous le nom commercial Perfect beauty.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de salon d'esthétique situé l'avenue Habib Bourguiba Mahdia et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» et «le Quotidien» du vendredi 24 octobre 2025.

2025S01375FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié de donation a été rédigé par les notaires à Sousse, Mohsen Ayachi et Nabil Ayachi en date du 22/9/2025, enregistré auprès de la recette des finances de la rue de l'Indépendance à Sousse le 01/10/2025, sous le numéro M054589. Monsieur Salem Ben Abdelhadi Ben Salem Fradi a donné à son fils, Monsieur Mohamed El Hedi Ben Salem Ben Abdelhadi Fradi, l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au 4060, rue de la Révolution à El Kalaâ Kebira, dans l'activité de vente de viandes et de ses dérivés, avec le numéro d'identification unique 0413266W et enregistré au registre du commerce sous le numéro A1160221997.

Cet avis est publié au journal La Presse du 24/10/2025.

2025S01377FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3/10/2025, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 14/10/2025 (quittance n°M112204, n° d'enregistrement 25206141), Mr Nader Mahmoudi (CIN 09315288) a vendu la moitié du fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue des Caraïbes avenue 14 Janvier à Hammam Sousse (café 1ère catégorie «Presto») au profit de Mr Nadhem Mahmoudi (CIN 09301482), les oppositions seront faites entre les mains du Me Ahmed Sboui (M.F : 000/P/A/1010156J) dans son cabinet situé à l'avenue Taher Sfar, Sousse et ce dans le délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» du 25/10/2025.

2025S01378FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 22/5/2025, rédigé par les notaires de Sousse le Maître Mohsen Ben Mohamed Ayachi et le Maître Nabil Ben Mohamed Ayachi enregistré en date du 19/6/2025 à la recette des finances de Rue de l'indépendance à Sousse sous Quittance n°M036216, Mr Lotfi Ben Khmaies Ben Hadj Abderahmène Gharbi connu EL MEKNASSI, titulaire de la CIN n°02945785, a cédé en tant que don à son fils : Achraf Ben Lotfi Ben Khmaies Gharbi connu El Meknasi, titulaire de la CIN n°12806159, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café dénommé «Café Khmaies Gharbi» (MF : 1227832X) sise à la Rue d'Angleterre n°72 La Médina Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 25/10/2025.

2025S01380FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 16/9/2025 légalisé à la municipalité de Sousse le 13/10/2025 ; enregistré le 21/10/2025 à la recette des finances avenue Victor Hugo Sousse sous le numéro 25205127 ; reçu n°M061723 ; Feten ben el-Bechir ben Ticha épouse Moez Belkhiria vend à Yosra bent Mohsen ben Mohamed Saleh el Yaakoubi; la totalité du fonds de commerce lui revenant qui est exploité pour le commerce (vente vêtement prêt à porter) ; situé à l'avenue Imem Moslem Khzema Gharbia Sousse; Non enregistré au RNE ; avec tous ses éléments corporels et incorporels et les oppositions seront faites chez l'acheteur dans la même adresse du local sujet de vente; dans le délai de 20 jours à partir de la date de cette publication ; un extrait du contrat de vente a été publié au journal Echourouk le 23/10/2025.

2025S01381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/10/2025; enregistré à la recette des finances de Sekiet Ezzit Sfax le 14/10/2025 sous numéro 071583, numéro de quittance 25203028 Monsieur Hassan Al-Makour a vendu à Taher AL- Sharda la totalité du Fonds de Commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui était préparé pour être utilisé comme un Café de première classe et porte le nom commercial "AZUR" son siège à la route de Tunis Km 5 Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'Avocat rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Chourouk» N°12446 du 21/10/2025.

2025X01404FCCC2

Dotation de fonds de commerce

En vertu d'un acte de dotation rédigé par le notaire Mohamed Mrabet et son assesseur enregistré à la recette des finances R A Z Sfax le 13 octobre 2025 quittance n°M050790. Souad Mhiri et Kaouthar Charfi et Bouthaina Charfi ont cédé leur parts indivises à Haythem Charfi dans le fonds de commerce situé à la route Menzel Cheker km 4 Sfax destiné à l'exercice de l'activité usine de marbre sous le nom marbre Mohamed Charfi immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0612041N les éventuelles opposition seront reçues entre les mains du notaire maître Mohamed Mrabet à son bureau situé à rue Carthage immeuble MEDINA CENTRE BLOC B 3ème étage Sfax n°32 dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux "Assabeh et le Temps" le 25/10/2025.

2025X01405FCCC2

Achat d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit et connu enregistré auprès de la recette des finances à Beb Souika le 8/11/2025 et sous le numéro 25202750, Q n°M061882 Monsieur Ismail Ben Salem Ben Mokhtar Abid, titulaire de la CIN n°04818207 du 22/7/2024, a vendu à Monsieur Abdallah Ben Noureddine Ben Mohamed Anakkachi, titulaire de la CIN n°13010649 du 20/8/2014, l'ensemble du local commercial sis au 91 rue Bab Saadoun, Tunis, et destiné à la vente des gâteaux. Les objections seront acceptées à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'annonce a été publiée dans le journal Alilan le 22 août 2025.

2025403579FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte Ecrit par un éditeur au cabinet de l'avocat Sondos Al-Wartani et sous seing privé à la commune d'Ettadhamen en date du 24/9/2025 quittance n°26968 et enregistré à la recette des finances d'Ettadhamen le 24/01/2025 sous le numéro 25205329 quittance n°087219M, monsieur Bilel Tlili, titulaire de la CIN n°04738340 délivrée à Tunis le 15/5/2025, MF 1674628K sous nom dar eezman en tant que propriétaire du fonds, il a donné en cession la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels à la "SOCIETE MADINA SHOPPING CHEZ TLILI", représentée par son gérant monsieur Bilel Tlili, titulaire de la CIN n°04738340 délivrée à Tunis le 15/5/2025 pour son activité de vente de produits alimentaires En détail, l'activité secondaire du commerce de la viande et de la volaille en détail. La renonciation a été fixée à un prix total de sept mille dinars (7 000 000).

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 18/10/2025.

2025403580FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bardo en date du 16 octobre 2025, sous le n°25204662, quittance n°M079229 Monsieur Adel Brinsi a cédé à Salwa Jawadi la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de plats légers exploité au local sis au 01 Rue Mohamed Eldharif Khaznadar Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreuse au local sis au 01 Rue Mohamed Eldharif Khaznadar Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

2025403582FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29 septembre 2025, enregistré à la recette des finances de Boumhel le 13/10/2025 sous le n°25203182, quittance n°M063493, la société INTERNATIONAL DE COMMERCE «INCO», demeurant à l'Immeuble HBG, 4ème étage, Rue Ile de Failaka, Cité les Pins, les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0544269B a vendu à la société MABROUK DIFFUSION, demeurant dont le siège social est sis à la Route du Kef - Km 5.6 - Denden - 2011- Mannouba, Tunisie, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0046884W, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial «BTR22/23» du centre commercial «AZUR CITY», sis au bord de l'autoroute Al, et de Oued Meliane, Boumhel, Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Sonia Khelifi, titulaire de la Carte d'identité Nationale n°07408612 délivrée le 02 février 2016 et élisant domicile dans le local commercial «BTR22/23» du centre commercial «AZUR CITY» sis au bord de l'autoroute Al et d'Oued Meliane, Boumhel, Ben Arous et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette publication est effectuée au journal «le Temps» à la date du 22/10/2025.

2025403583FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

«PHARMACIE»

Suivant acte sous seing privé établi par Maître Mouhaimen Kaffel avocat à la cour de cassation en date du 6/10/2025 signature légalisée le 7/10/2025 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 9/10/2025 quittance n°M081211 enregistrement n°25204928, Mr Imededdine Ben Ahmed Ben Moussa titulaire de la C.I.N n°00235166 émise le 7/11/2023, demeurant au n°4 avenue Taïeb M'Hiri Ezzahra Ben Arous immatriculé au registre national des entreprises sous le N°0409653Z, a cédé à Me Mohamed Aziz Ben Ghorbel titulaire de la C.I.N n°15004259 émise le 8/6/2016, demeurant au N°7 rue lac Ichkeul les Berges du Lac Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans l'activité de «pharmacie» sis au N°24 avenu des Martyrs - El Mourouj 3.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed Aziz Ben Ghorbel à son adresse au N°7 rue lac Ichkeul les Berges du Lac Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 23/10/2025

2025403590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente daté et signé par les deux parties le 9/4/2025 à la Municipalité de Bargou, et enregistré auprès de la recette des finances Rue de la Poste, Siliana le 4/7/2025, sous le numéro 22201482 et le reçu numéro M009604,

M. Mohamed Ben Abdelhafidh Rezgui a vendu l'intégralité du fonds de commerce exploité pour la vente de viandes, sis au marché municipal de Siliana, à M. Baligh Ben Abdessatar Magdouli.

Le local précité a été désigné comme domicile élu pour la réception des oppositions, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal "Echourouk" en date du 15/10/2025.

2025403593FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Khaled Kouki avocat à Tunis en date du 10/10/2025 enregistré à la recette des finances Mourouj le 23/10/2025 sous le N°25205171 Quittance N°M084595. Monsieur Oussama ABIDI titulaire de la C.I.N n°07153695, résident à 289 rue Assad Ibn Elfourate cité Erihad El Mourouj 3 Ben Arous, a vendu à Monsieur Maher ARFA, titulaire de la C.I.N n°07092510, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité pour tout commerce, activité actuelle Café 1ère catégorie, connu sous le nom de «Café El Malouf», inscrite au registre de commerce sous l'Identifiant Unique n°1821711B, sis au 18 avenue Gabès El Mourouj 1 Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocat Maître Khaled KOUKI à l'adresse à l'Immeuble Luxor II Montplaisir 1073 Tunis dite dans les 20 jours à partir de la date de la parution de ceci au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Echourouk» le 24/10/2025.

2025403596FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/9/2025, enregistré à la

recette des finances rue Nemsa Tunis en date du 19/9/2025 sous le n°M06140613.

Mohamed Ben Abd Aziz Ben Belgassem Shatti a vendu à Mohamed Sabri Ben Slah Din Ben Belgassem, tout le fonds de commerce exploité dans le local situé à 10 cité Ibdelli, Tunis avec tous ses éléments corporels (matériels, marchandises) et incorporels (clientèle, le droit commercial et la réputation commerciale).

Le local est situé sur l'immeuble faisant l'objet de l'enregistrement foncier n°89058.

Les oppositions doit être acceptées dans un délai de vingt jours (20j) à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne chez Maître Rchid Mbarek, 11 Rue d'Alger dernier étage.

Signé dans le journal "Le Quotidien" le 26/9/2025.

2025403597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistre à la recette des finances d'el Manar le 9/10/2025 sous le n°11084861 quittance N°2523422 Mme Jamila Elhammami sis à la rue eradhoin n°41 a vendu à Mr Chiheb Eddine Elbjaoui sis à la rue Elhachmi Jalloul n°9 cité Ibn Khaldoun Tunis la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels. Le dit fonds de commerce est exploité au local sis au 16 rue 6921 cité Elintilaka Tunis.

Cet avis a été publié à la page 10 au journal le Temps du 21/10/2025 les oppositions au paiement du prix doivent être formes au domicile de Mr Chiheb Eddine Elbjaoui sis à la rue Elhachmi Jalloul n°9 cite ibn Khaldoun Tunis, dans les 20 jours au plus tard suivant l'insertion de cet avis au journal officiel de République Tunisienne.

2025403600FCCC2

Donation d'un FC

Par acte authentique "Contrat de donation" rédigé par le notaire Ayari Farida le 25/9/2025 enregistré à la recette des finances Ariana le 7/10/2025 quittance n°M114594 par le quel Mme Raoudha Touhami CIN n°04455429 a donné à son fils Mohamed Ben Mohamed Hedi Tekiki CIN n°09463486. Les deux demeurant au 11, Rue Taher Ben Ammar Manar 2 Tunis, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé et exploité pour l'activité commerciale d'un café la valeur de la somme de cent soixante mille dinars (160.000.000dt). Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Farida Ayari au 24 Rue de La Victoire Ariana 20 jours après sa publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée aux journaux suivants la Presse et Essahafa le 17 octobre 2025.

2025403602FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 20/10/2025 et enregistré à la recette des finances Cité Attadhamen le 20/10/2025, quittance n°M094039, enregistrement n°25205977, Mr. Ahmed Ben Mohamed Nasser Ben Ammar Fadhli titulaire de la carte d'identité nationale n°07150307 délivrée à Tunis le 7/2/2006 domicilié au n°05 rue Sahel Al Wardiya Tunis a vendu à Mr Hamza Ben Hammadi Ben Mahmoud Chalouti titulaire de la carte d'identité nationale n°07408251 délivrée à Tunis le 13/9/2021 domicilié au n°592 rue 1658 Cité 02 Mars Attadhamen Ariana la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, destiné pour l'activité de la vente de prêt à porter sis au n°592 rue 105 Cité Attadhamen gouvernorat d'Ariana.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse des deux parties citées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 29 octobre 2025.

2025403603FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 7/02/2025, enregistré à la recette des finances Rue Mhamed Maarouf Sousse le 20/6/2025 sous N°25301126 Quittance N°M056133. Mr Mohamed Ali Ben Abdelghani, titulaire de la CIN n°05412548 pour son compte et le compte des héritiers du feu Mohamed El Hédi Ben Abdelghani a loué à Mme Souhir Bent Mohamed BENABDELGHANI, titulaire de la CIN n°05578492, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Librairie dénommée «Librairie Ennajeh» sis au N°44 Rue Ali Belhouane Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 ans du 01/02/2025 au 31/01/2027. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 26/10/2025.

2025S01383FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé et légalisé le 16/7/2025, enregistré à la recette des finances Rue du Paradis, le 18/7/2025, quittance N°M88662, enregistrement n°25307346; la société OPTIX OPTICAL GROUPE, société en nom collectif, titulaire de l'identifiant unique 1752165L, ayant son siège à l'Immeuble Ayda, avenue de la Liberté, Sfax Ville - 3000, en la personne de son représentant légal Achraf EL ABED, titulaire de la CIN n°08879731 du 28/8/2023 a loué à Amir JRIBI, titulaire de la CIN N°11092480 du 29/12/2018, la totalité

du fonds de commerce exploité pour la vente des lunettes sous le nom commercial OPTIX, dans le local sis au B03, rez-de-chaussée de l'immeuble Aswar Soukra, rue Cheikh Mohamed Neifer, la Soukra, Ariana, et ce pour une durée, renouvelable, de deux ans commençant le 16/7/2025.

Toute opposition sera présentée à l'adresse du local où ce fonds de commerce est exploité; dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Essahafa et Le Quotidien du 22/10/2025.

2025403571FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 18/09/2025 enregistré à la recette des finances Rue Mohamed Maarouf Sousse le 10/10/2025 sous le N°25302135, quittance N°086538, la Sté CAFE AJDAD a loué à la Sté LAAJIMI LAMTI en cours de constitution le fonds de commerce en gérance libre de Café 1ère catégorie et fast-food, sis au centre commercial DAR EL KHIR 9 rue Othman Osmane 4000 Sousse pour une durée de 3 ans renouvelables à partir du 01/7/2025 au 30/6/2028.

Cette annonce est parue aux journaux Essabah et Le Temps.

2025403589FCCC3

Gérance libre

Aux termes de l'acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 14/10/2025 quittance n°M028158, sous le n°25300800, La société «La Paix» Identifiant unique N°0035743/Y a donné en Gérance libre au locataire M. Mohamed Al Assaad Boussaa, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local N°SK02 sis à la rue el Bey, La Medina Meditteranea Yasmine Hammamet, destinés à l'usage exclusive de l'activité «Café», et ce pour une période allant du 01/8/2025 et finissant le 31/7/2026.

Cet avis est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens «Al Chourouk» et «le Quotidien» le 25/10/2025.

2025403604FCCC3

Gérance libre

Aux tenues de l'acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 23/7/2025 quittance N°M0021858, sous le N°25300605, La société «La Paix» Identifiant unique N°0035743/Y a donné en Gérance libre au locataire M. Riadh LARNAOUT, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitées au sein du local N°BD06 sis à la rue el Bakht, La Medina Meditteranea Yasmine Hammamet, destinés à l'usage exclusive de l'activité «crèche», et ce pour une période allant du 01/8/2025 et finissant le 31/07/2026. Cet avis est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens «Al Chourouk» et «le Quotidien» le 25/10/2025.

2025403605FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de l'Association «AL THAKAFA DOUA»

Siège social : N°2, Rue Korbos, 2040 Radès Melliane 2, Ben Arous - Tunisie.

Objectifs :

- Promouvoir et faire connaître les arts du cinéma, et encourager leur diffusion auprès du grand public, en particulier les jeunes générations.

- Contribuer à la vulgarisation et à la promotion de la culture scientifique, notamment dans le domaine de l'astronomie.

- Œuvrer à la diffusion de la culture du travail humanitaire, social, sanitaire et environnemental.

- Coopérer avec les associations poursuivant des objectifs similaires.

L'association s'engage, dans l'exercice de ses activités, à respecter la législation en vigueur ainsi que les règlements applicables en la matière.

Bureau directeur :

Président : Moez Eddine BATTIKH

Vice-président : Selim ABID

Secrétaire général : Ahmed KISSA

Trésorier : Mohamed Amine AYAED.

2025R02997APSF1

Constitution du bureau syndical du Centre Médical «FARFALLA»

L'adresse : Avenue Khaled Ibn Walid

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire tenue le 6 Août 2025 et enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis sous le N°25707376, quittance n°99852/99850, il a été constitué le bureau syndical des propriétaires composé comme suit :

Docteur Manel Maaoui : Présidente

Docteur Meriem Ghanouchi : Trésorière

Docteur Mabrouk Hached : Membre.

2025403591APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau du syndic des copropriétaires

Résidence Yanis

Conformément au PV de l'assemblée générale du 21 juin 2025 enregistré à la recette des finances à Mégrine le 20/10/2025 Quittance n°M087790 Enregistrement sous le num : 25707902

Le bureau syndical élu est composé de :

Président : Fayçal Farhat

Secrétaire générale : Farah Guesmi

Trésorier : Lassaad Belhiba

Lieu : Résidence YANIS - Chotrana 1 - la Soukra.

2025R03013APSF2

Changement du bureau du Syndic de Copropriété

De la Résidence Villas d'Ambre Sidi Daoud La Marsa

Suivant PV en date du 15/6/2025, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 16/06/2025 sous N°25704002 Quittance N°M083599, déposé à la municipalité de La Marsa le 22/10/2025 sous la réf. 2025-4033, il a été décidé la constitution d'un nouveau bureau du syndic dont le siège est à l'Avenue du 14 Janvier Sidi Daoud composé de : Présidente : Seyma Ben Gamra Ep. Bouhageb, CIN : 04795751-Chargée de l'encaissement : Nozha Triki Ep. Temimi, CIN : 00765093 - Chargée technique : Khaoula Mzehi Ep. Siala, CIN : 00342366.

2025R03014APSF2

Syndicat des propriétaires de la Résidence Zahret Elmedina

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 12 Octobre 2025 du syndicat des propriétaires de la Résidence "zahret Elmedina", située à rue Bizerte Nouvelle Medina 2063 et enregistré auprès de la recette des finances Yasminet le 22 octobre 2025 sous le n°25704250, Reçu n°M055845, il a été décidé :

- Approbation du rapport financier et moral.

- Approbation des décisions de l'A.G.

Election du nouveau bureau du syndic :

- M. Khitem Jemai : Président

- M. Tawfik Rebah : Trésorier

- M. Mahmoud Elabed : Trésorier adjoint

- M.Nordine Bougerba : Membre

- M. Amar Grisi : Membre.

2025R03033APSF2

Syndic les colines el Menzeh

Menzah 9C

Suivant procès-verbal du 14 décembre 2024 enregistré le 5 juin 2025 à la recette des finances el Menzeh9 sous le numéro 25801676 quittance numéro 44247 et d'après autorisation de la municipalité de Tunis du 24 juin 2025 sous le numéro 1082, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation sur les rapports financiers 2022 et 2023.

- La nomination de Monsieur Faycel Dakhlia président de syndic, Mme Sinda Azabi Trésorière et Mr Malek Fourati membre de syndic pour une année renouvelable.

2025403567APSF2

Renouvellement du comité

Suivant P.V de l'assemblée générale des propriétaires résidence Yasmine bloc P.O à Ain Zaghouan Tunis le 6 Août 2025 enregistré à R.F. la Goulette le 13 octobre 2025 n°M0115647 quittance n°25709007.

Il a été renouvelé le comité du syndic.

Président : Fares Hachana

Trésorier : Abdelkadher Achour.

2025403569APSF2

Syndicat des propriétaires de l'Immeuble BEB SOUIKA

MF : 1874056H

Adresse : 41 Rue Bab Souika Tunis

Conformément au procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale Tenue le 28 Mars 2025 et enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 10/4/2025 sous le n°25801126 quittance n°M027873 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8/10/2025, il a été décidé la nomination du nouveau conseil d'administration :

Monsieur Jamel Tlili : Président du Syndicat

Monsieur Imed Karboul : Trésorier du Syndicat

Monsieur Ghaki Rafik : Secrétaire Général du Syndicat.

2025403608APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BANK ZITOUNA, S.A inscrite RNE 1120822 H en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 2 Rue qualité de la vie El Kram Tunis.

Partie saisie :

Société comptoir central de commerce et construction détails SARL inscrite au RNE 1353991 S en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la zone industrielle Akouda.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°150966 Sousse d'une superficie de 532 m², dénommé «AMINA» sis à Akouda.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 351 120 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 24/11/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01374VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Le créancier poursuivant :

La société Ben Hmida des aliments composés, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, identifiée sous le numéro unique 0760540D, ayant son siège social à la Route de Moureddine, Km 5, Msaken, Sousse,

Le débiteur saisi :

Mme Om Ezzine Bent Salah Mnafaqui, résidente au premier étage de l'Immeuble Saâda, Rue du 22 Janvier 1952, Sousse, ainsi qu'à l'Immeuble guloulou, Avenue Mohamed Maârouf Sousse, titulaire de la carte d'identité nationale n°06021125.

L'avocate chargée des poursuites :

Maître Ilhem Ben Ammar, demeurant à son cabinet sis au n°3, Rue des jasmins, Sousse. Bien immobilier mis en vente :

L'intégralité du titre foncier n°159643 Sousse, constitué de la parcelle n°43 du plan dudit titre, d'une superficie de 93 ares, située à la Route Kalaâ Sghira - Oued Ghanem - Avenue du Stade Municipal. Sousse, objet de la propriété dénommée «El Yasmin», se composant d'un appartement sis au premier étage supérieur de la résidence Ennassim, située à l'adresse susmentionnée.

L'appartement comprend un hall, une cuisine avec séchoir, un salon avec balcon donnant sur la route principale, deux chambres à coucher, une salle de bain, est équipé de chauffage central, de fenêtres en aluminium, de portes intérieures en bois noble, d'un revêtement de sol en grès dans la masse, et l'immeuble est muni d'un ascenseur électrique, en bon état général.

Sa surface privative est de 93 m², et les parties communes s'élèvent à 93 parties sur un total de 5336 parties.

Charges grevant le bien :

- Une hypothèque au profit de la Banque Arabe de Tunisie, garantie d'un prêt d'un montant de 120.000.000 dinars.

- Une inscription au profit de l'Office de la Propriété Foncière pour une créance de 3.000 dinars.

Mise à prix :

La Mise à prix est fixée après le rabais de 40% à la somme de 167.400.000 dinars, auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi 24/11/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour toute la journée.

Remarque :

Pour de plus amples renseignements, il est possible de consulter le cahier des charges soit au cabinet de l'avocate chargée de la vente, Maître Ilhem Ben Ammar, à l'adresse susmentionnée, soit au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse, où une copie a été déposée.

2025S01385VEPA1

Vente aux enchères publiques

Avocat poursuivant :

Maître Sofien JEBIR Avocat à la cour de cassation, 10, rue Habib Maazoun Sfax Tél : 74212315 - Fax : 74212315 (MF : 502009 B)

Date et lieu de l'adjudication :

l'adjudication de l'immeuble sous indiqué aux enchères publiques, aura lieu à la chambre des criées du Tribunal de Première instance de Sfax -2-, sis Zone 3, rue Ahmed Aloulou à Sfax (Près CNSS), le mercredi 19 novembre 2025 (19-11-2025) à partir de 9 heures du matin (Affaire n°1800).

Poursuivant :

Tahar Ben Mohamed Fourati, Directeur d'une société, CIN n°01127200 demeurant à Sfax, Faisant élection de domicile au Cabinet Me Sofien JEBIR, Avocat, 10 rue Habib Maazoun Sfax.

Partie saisie :

Noureddine Ben Moncef Triki, médecin, route Menzel Chaker Km4 impasse Touta, Sfax. CIN n° 01319988.

Désignation de l'immeuble saisi à vendre :

La totalité des 02/48 parts indivises de la totalité de la moitié dans l'indivision de l'immeuble sis à la route Menzel Chaker Km 3.5 rue Mohamed Fourati, impasse Touta Sfax, représentant un immeuble comportant une construction de deux étages indépendants, un garage et un abri pour voiture, d'une superficie de 404 m² environ. l'immeuble est limité au sud par Gargouri, à l'est Haj Taieb, au nord Triki et à l'ouest par un passage impasse d'une largeur de 6 m, d'où son entrée. L'immeuble est d'une longueur de 24.70 m coté sud et 24.40 m coté sud. Et d'une largeur de 16.80 m coté ouest et 16.35 m coté est le rez-de-chaussée d'une superficie de 210 m², comporte une véranda sud, une véranda est, un séjour deux chambres un hall une cuisine, une salle de bain avec lavabo toilette et baignoire; et un couloir menant vers un bâtiment annexe coté est, comportant une chambre, une cuisine, et un débarras, l'étage est accessible par des escaliers extérieurs à l'ouest du bâtiment; il comporte un salon un séjour deux chambres un hall une cuisine avec placard et balcon une salle de bain avec lavabo toilette et baignoire, un couloir, deux balcons ouvrant à l'est, l'un couvert et l'autre non. Le sol des deux étages est habillé avec carrelages. Le sol des salles de bain et des cuisines est habillé avec parterre, le garage est situé au coin nord ouest ouvrant au sud ayant une superficie couverte de 15.50 m², l'abri de la voiture est couvert en ternîtes.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Quatre mille cinq cent Dinars (4 500.000 dt).

Conditions de visite de l'immeuble à vendre :

La visite de l'immeuble est possible chaque jour pendant la journée.

Observations :

Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2, où se trouve le cahier des charges déposé, ou au cabinet de Maître Sofien JEBIR, avocat poursuivant.

2025X01418VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

De deux biens immeubles immatriculés

- Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant

légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 0000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, M.F et adresse ci-dessous indiquée.

- Débitrice saisie : la Société Zita des Huiles Alimentaires, S.A auparavant immatriculée au R.C auprès du T.P.I de la Manouba sous le W B148821997; Identifiant Unique : 24335 A, sise à la Zone Industrielle Ksar Saïd, 14 rue du tissage, (en sa qualité de débitrice Hypothécaire).

- L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, M.F 716624 F, sise au n°4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

- Biens saisis et mis à la vente : sont deux : 1/ Le bien objet du T.F n°3919 Manouba, dénommé «SOGAMCO I» ; 2/ le bien objet du T.F n°3920 Manouba, dénommé «SOGAMCO II» tous deux sis à la Manouba et ayant été expertisés par Mr Mohamed El Hédi Ben Mariem, expert judicaire immobilier, désigné en vertu de l'O.R N°84795 du 12/02/2024 obtenue du T.P.I de la Manouba.

Selon consultation des deux Titres Fonciers :

I/ Le bien objet du T.F N°3919 Manouba dénommé «SOGAMCO I» est de 5155 m².

II/ Le bien objet du T.F N°3920 Manouba dénommé «SOGAMCO II» est de 4284 m². Les deux biens reviennent à la société Zita des Huiles Alimentaires et y sont gravés plusieurs hypothèques.

Situation et superficie du bien :

Les deux biens objets des T.F N°3919 Manouba et 3920 Manouba se situent à la zone industrielle Ksar Saïd, Manouba, au 14 rue du tissage. La zone est industrielle et dotée de plusieurs services publics industriels tels que la route goudronnée, l'électricité, l'eau potable et autres.

Composantes des deux biens et leur état général :

I/ Composantes du bien objet du T.F N°3919 Manouba : C'est un terrain de 5155 m² clôturé en brique sur trois côtés et contient un grand entrepôt industriel ayant pour usage le conditionnement des huiles végétales comprenant plusieurs bureaux et un complexe sanitaire; sa superficie couverte est de 2 260 m²; son sol en ciment et le toit en tôle métallique à hauteur d'environ 6 ou 7 m au-dessus du sol; les murs en briques; sur le côté Ouest-Nord du terrain se trouve un abris métalliques de 200 m² et à hauteur de 6 m environ au-dessus du sol. A l'entrée il y a un poste de gardiennage derrière lequel le logement du gardien de 40 m² couverts, leur toit en béton armé à hauteur d'environ 2,5 m au dessus du sol. A leur côté y a un abri métallique de 125 m² réservé aux véhicules.

Détermination de la superficie totale du T.F n°3919 Manouba :

- Superficie du terrain : 5155 m²

- Surface construite : * Grand entrepôt : 2 260 m² * Abri arrière : 200 m² * Abri avant : 125 m², chacun d'eux est recouvert d'une structure métallique * Bureau de gardiennage et logement du gardien : 40 m² et recouverts de béton armé.

Composantes du bien objet du T.F N°3920 Manouba :

C'est un terrain de 4284 m² entouré d'un mur en briques sur trois côtés, sur lequel est construit une administration d'une rue de chaussée comprenant un hall d'accueil, treize bureaux, une kitchenette, une salle d'eau, derrière laquelle se trouve un entrepôt contenant deux bureaux et un bloc sanitaire. La superficie couverte de l'administration avant est d'environ 1040 m², son sol recouvert de carreaux de grée, son toit en béton armé à hauteur d'environ 3 m au-dessus du sol. Les murs en briques, les portes en panneaux rouges, les fenêtres en aluminium et les rideaux en plastique. Derrière cette administration y a un grand entrepôt dont le toit est en tôle métallique comprenant deux bureaux. L'expert désigné a rapporté que le représentant de la société saisie a déclaré que cet entrepôt est donné en location. Son sol en ciment, son toit en tôle métallique à une hauteur d'environ 6 ou 7 m au-dessus du sol. Ses murs en briques et en pierres, sa superficie totale est d'environ 600 m². (*) Sur le côté Ouest-sud du terrain y a un petit entrepôt dont le toit en tôle métallique à hauteur d'environ 4 m, ses murs en brique et d'une superficie 70 m².

(*) Remarque : l'expert a indiqué que le représentant de la société n'a pas donné d'informations sur l'identité du locataire, ni la durée de la location et le montant du loyer.

Détermination des surfaces totales du T.F N°3920 de Manouba :

- Surface du terrain : 4284 m²

- Surface construite : * L'administration avant et annexes : 1040 m² couverts de béton armé * Le grand entrepôt : 600 m² couverts de tôle métallique * Le petit entrepôt : 70 m².

- Mise à prix des deux biens : 3.295.704,458 dinars dont (T.F N°3919 Manouba : 1 650 125, d810 + T.F N°3920 Manouba : 1645 578d648), frais en sus.

- Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 26/11/2025 à 09H devant la chambre des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Manouba, route d'Oued Ellil, Manouba.

- Visite des lieux : Tous les jours.

N.B : le bien saisi est gravé d'une clause de déchéance au profit de l'Agence Foncière Industrielle concernant l'obligation de ne pas changer la nature industrielle des deux terrains sauf autorisation préalable et expresse de cette dernière.

Me Fatma Ben Gouider : 98789 583 / 71 288 251.

2025403581VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

1) Afif ben Abdelhamid Chelbi C.I.N N°0074362 délivrée à Tunis le 11/10/2019. 2) Wahib ben Abdelhamid Chelbi C.I.N n°05602757 délivrée à Tunis le 12/9/2018. 3)

Latifa ben Abdelhamid Chelbi délivrée à Tunis le 9/3/2017 C.I.N N°01362346. 4) Mohamed Lassad ben Abdelhamid Chelbi C.I.N n°00074364 délivrée à Tunis le 14/3/2019 en leur qualité de copropriétaire du bien objet de la vente aux enchères, domiciliés au cabinet Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS, rue Ali Zlitni Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

La partie saisie :

Les héritiers de Mourad ben Abdelhamid Chelbi 1) son épouse Samira Bellil C.I.N n°00777260 délivrée à Tunis le 17/3/2020 et ses enfants 2) Salil Chelbi 3) Aziz Chelbi 4) Nadia Malika Chelbi, sont les copropriétaires du bien objet de la vente aux enchères ayant domicile élu au cabinet de Maître Basma Mtir Daouas sis au 37 Avenue de la République Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar 3 Tunis. MF : 985 854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La totalité du terrain dénommée «Antignac» objet de TF n°33039 Bizerte d'une superficie de 323 m² situé à Bizerte dans sa délégation et son gouvernorat, en plein centre-ville, jouxtant le siège du gouvernorat de Bizerte et le siège de l'administration régionale de la Garde nationale, vue sur la marina et la rue touristique, situé précisément à l'angle de la rue Jules Ferry et rue Tripoli N°1 bordée par 3 rues, au Nord la rue Mohamed Jeloule Mettali, à l'Est rue Jules Ferry puis l'avenue Habib Bougatfa et la mer, au Sud rue Tripoli et le siège du gouvernorat de Bizerte, A l'Ouest un immeuble appartenant aux voisins.

La propriété comprend un lot bâti composé d'un immeuble à deux niveaux : rez-de-chaussée et étage reliés par un escalier intérieur d'une superficie de 357 m², est raccordé à tous les réseaux et équipements nécessaires, eau potable, électricité, gaz naturel, téléphone avec fibre optique, système d'assainissement, chauffe-eau central, entouré d'un mur de clôture ouvrant sur la rue Tripoli où se trouve l'entrée principale, le bâtiment est entouré d'un jardin d'une superficie de 132 m², le rez-de-chaussée d'une surface couverte de 191 m² comprend un hall avec escalier intérieur, un salon de réception, une salle à manger avec terrasse, une chambre donnant sur la façade principale, une salle d'eau, une cuisine ouvrant sur une cour arrière non couverte, donnant sur une salle des équipements de chauffage, une pièce de rangement, un garage donnant sur la rue arrière, l'étage supérieur se compose d'un couloir, quatre chambres à coucher, un bureau, une salle de bain, la toiture du garage, un cellier, la surface couverte de l'étage est de 166 m².

La construction date de 1956 avec fondations solides et biens établies selon des normes de qualité élevées, le revêtement de sol est en marbre, la porte d'entrée principale est en fer forgé et en verre, les portes intérieures sont en bois d'acajou, les fenêtres sont équipées de volets mobiles, tous les équipements et réseau nécessitent des travaux de maintenance.

Mise à prix : Neuf cent trente huit mille Dinars (938.000,000 Dinars) en plus des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi le 18 novembre 2025 (18/11/2025) à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Bizerte au palais de justice de Bizerte.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2025403587VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 9759 & 98 32 2562

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie : La société Immobilière les trois dimensions RC : B01194092010 société à responsabilité limitée dont le siège est à l'Avenue Taher Ben Ammar n°7 Résidence le Colisée Rez-de-chaussée n°3 - 2092 El Menzeh.

Avocat poursuivant : Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente : La propriété objet du TF 54594 Ariana dénommée El Habib situé à l'Ariana consistant en un appartement n°A0-1 au rc d'une superficie de 171 m².

L'appartement n°A0-2 situé au rc d'une superficie de 105.57 m².

L'appartement n°A3-3 situé au 2ème étage d'une superficie de 123.96 m².

des accessoires consistant en 3 pièces pour magasinage et 6 places de parking portant les n°28, 30, 35, 36, 37 et 40 tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de l'Ariana.

Mise à prix :

1.305.285.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus répartie comme suit :

Le prix de l'appartement n°A0-1 : 427.500.000 dinars

Le prix de l'appartement n°A0-2 : 363.925.000 dinars

Le prix de l'appartement n°A3-3 : 433.860.000 dinars

Le prix des 3 pièces pour magasinage 60.000.000 dinars et le prix de 6 places de parking 120.000.000 dinars.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana le lundi le 1/12/2025 à partir de 9h du matin.

- La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

- Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

- Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2025403592VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : La Société Tuniso Qatari de Recouvrement S.A., sise au rez-de-chaussée de l'annexe Immeuble QNB Rue cité des sciences Tunis. Identifiant Unique n°0831446 B. Créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Khaireddine Ben Mohamed Mouldi Bouguerra. C.I.N n°05581884, demeurant Cité 7 Novembre Tebourba Manouba.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000). Tél : 71 28 59 59.

Immeuble objet de la vente :

Il est situé au quartier Ennour, lotissement Ramsès pour la promotion immobilière, parcelle n°53 dans la région de Tebourba, gouvernorat de Manouba, conformément au plan de situation joint à l'expertise.

Le bien objet du titre foncier n°18049 Manouba, dénommé «Bouguerra» (d'une superficie de 392 m²), correspond au lot n°53 selon le plan du Bureau de la Topographie et du Cadastre, extrait du titre foncier n°6487 Manouba (anciennement n°92083).

Il comporte une maison individuelle occupant un rez-de-chaussée.

Cette habitation a été construite sur un terrain d'une superficie totale de 392 m².

Les limites du bien sont les suivantes :

Au nord : le lot n°50 selon le plan du Bureau de la Topographie et du Cadastre, d'une superficie de 240 m².

A l'est : une rue existante ;

Au sud : le titre foncier n°93546 ;

A l'ouest : les lots n°51 et n°52 selon le plan du Bureau de la Topographie et du Cadastre, d'une superficie respective de 210 m² et 324 m².

La maison se compose d'un rez-de-chaussée comprenant une cour avant à ciel ouvert, un hall, un salon, une cuisine, deux salles d'eau, un couloir, trois chambres, une pièce en cours de finition et un escalier menant à la terrasse.

La surface bâtie totale de la maison est de 260 m².

La construction n'est pas totalement achevée, mais elle est habitée par le défendeur.

Lors de la visite sur terrain effectuée par l'expert désigné et après les mesures prises, il est apparu que le défendeur a dépassé la superficie mentionnée dans le plan du titre foncier n°18049 Manouba.

La superficie du terrain effectivement occupée par le défendeur est d'environ 430m².

Le bien est habité par le défendeur et ne génère aucun revenu régulier.

Mise à prix :

Trois cent quarante six mille sept cent neuf dinars et 200 Millimes (346.709,200) hors frais.

Date et lieu de vente :

Mercredi 26 novembre 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Manouba.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2025403607VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°21923 émanant du président du tribunal de première instance de Monastir en date du 20/10/2025 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de curatrice judiciaire sur les biens du défunt Mohamed ben Salah Youssef Siège de mandataire judiciaire immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél : 54 515 380/98 227 742/73 425 111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2025S01379VEPA2

Avis de faillite

MF : 0418288Z

Par jugement du tribunal de première instance de Sfax n°11487 en date du 14/10/2025, il a été prononcé la mise en faillite de la société Agence de voyages Colisée Tour SARL dont le siège social est sis au 113 Avenue Hédi Chaker Sfax, son Identifiant unique au registre national des entreprises est 0418288Z, et il a été décidé de fixer la date de cessation de paiements le 14/01/2024 et de nommer Mme Fatma Oueslati en tant que Juge Commissaire et M. Abdallah Mroua en tant que Syndic de faillite.

Les créanciers de ladite faillite sont invités à produire au syndic leurs titres de créances certifiés sincères et véritables, et ce dans un délai de quinze (15) jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel à l'adresse suivante : rue Kairouan imm. Les Quatre saisons, bloc C 6ème étage bureau C6-1 Sfax 3000 (Tél : 74211084-99550277 mail : mroua.abdallah@gmail.com).

2025X01406VEPA2

Remplacement de l'Administrateur Judiciaire

Société DAR LE PLASTIQUE INTERNATIONAL

Identifiant Unique : 0645242A

Au capital de : 30000 D

Siège social : 97 Rue de la Liberté Tunis

En vertu de la décision N°493 rendue par le tribunal de première instance

de Tunis le 16/6/2025, il a été décidé le remplacement de l'Administrateur Judiciaire Monsieur Lotfi El Kefi par Monsieur Ameur Mansour domicilié Rue d'Irak Centre Galaxie Bloc B - 7ème Etage 1002 Tunis, Tél : 71 830 168 - Fax : 71 780 940.

2025403599VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale

ITISSALIA SERVICES

Société anonyme

Au capital de 6 045.000 DT

Immeuble Roosevelt, Km 3.5 sur GP1, Djebel El Jeloud, 1046 Tunis

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société «Itissalia Services»

(Société Anonyme en liquidation)

Les actionnaires de la société Itissalia Services (S.A. en liquidation), Conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales et aux statuts de la société, et suite à la décision de dissolution et de mise en liquidation de la société prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 août 2025, sont convoqués à l'Assemblée Générale, qui se tiendra le mercredi 19 novembre 2025 à 8h au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du liquidateur sur la situation financière de la société.

2. Présentation et discussion du programme de liquidation.

L'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour sera mis à la disposition des actionnaires au siège de la liquidation pendant les heures ouvrables, à partir du 4 novembre 2025.

Nous prions les actionnaires de bien vouloir assister à cette réunion à la date et à l'heure indiquées, ou de se faire représenter conformément à la loi et aux statuts de la société.

2025R03019SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mutuel Recouvrement

Société anonyme

Au capital de 300 000 Dinars

Identifiant National : 1807465X

Les Actionnaires de la Société Mutuel Recouvrement S.A sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 18 novembre 2025 à 9 Heures au siège social de la Société, sis au 04 Bis, Rue Al Amine Al Abbassi, Premier Etage, Bureau Numéro A 1-2, Belvédère 1002, Tunis, à l'Effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entérinement des Modalités et des Délais de Convocation.

2) Prise d'acte de la démission du commissaire aux comptes Société FI2A ASSOCIES AUDIT ET CONSEIL et Nomination d'un Nouveau commissaire aux comptes en remplacement de son Prédécesseur Démissionnaire.

3) Révocation de l'Administrateur Monsieur Amir HADRICH à la suite de la constatation de son absence continue depuis le Conseil d'Administration réuni le 21/3/2023.

4) Pouvoirs pour accomplir les Formalités Légales.

2025R03030SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU KEF - S.A

Capital social : 333 MD

RC : B126371997

Matricule fiscal : 014603WAM000

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport du KEF sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu, vendredi le 21 novembre 2025 à 10h au siège social de la société, avenue Mongi Slim el Kef, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers relatif à l'exercice 2023.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

5. Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2023.

6. Affectation des résultats relatif à l'exercice 2023.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Questions diverses.

2025R03040SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 49.718.660 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant unique et Matricule fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le lundi 24 Novembre 2025 à 17h, à la maison de l'entreprise (IACE) les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Distribution des dividendes.

2- Pouvoirs pour formalités.

2025R03043SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 49.718.660 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT-, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le lundi 24 Novembre 2025 à 15h, à la maison de l'entreprise (IACE) les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Confirmation de l'agrément d'un nouvel actionnaire.

2- Pouvoirs pour formalités.

2025R03044SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 49.718.660 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT-, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de leur société, qui se tiendra le lundi 24 Novembre 2025 à 16h, à la maison de l'entreprise (IACE) les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social réservé par émission d'actions nouvelles.

2- Pouvoirs pour formalités.

2025R03045SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MOTORS HOLDING

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 de dinars

Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC4 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 1485676Q

Les actionnaires de la société MOTORS HOLDING S.A. sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le 18 novembre 2025 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Approbation de la conversion en capital par conversion de créances détenues par la société à l'encontre de la société Tunisienne des camions ITC avec suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater la réalisation de l'augmentation du capital et procéder aux formalités légales y afférentes ;

5. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la société;

6. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'ordre du jour sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, conformément aux dispositions légales.

2025R03053SANB3

Convocation

Société HERBIOTECH AROMA

Société anonyme

Au capital de 4 344 410 DT

Siège social : Zone Industrielle Bouarada II, 6180 - Siliana - Tunisie

RC : B24150572011

MF : 1212924Y/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société HERBIOTECH AROMA SA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 14 novembre 2025 à 9h, à 10 bis, Rue Mahmoud El Matri-Mutuelle - Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour respectifs suivants :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil administration relatif à l'exercice 2024;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024;

- Affectation du résultat;

- Approbation des conventions règlementées visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024;

- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

En outre, chaque actionnaire est tenu d'assister en personne à cette assemblée ou de déléguer son représentant conformément aux dispositions des statuts de la société.

2025R03054SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

POLYCLINIQUE MEIGNIE

Société anonyme

Siège social : Route de Mahdia km 1.5-32 av Habib Bougatfa - 3002 - Sfax

Matricule fiscal : 418420/J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Polyclinique MEIGNIE sont convoqués à assister à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 18 Novembre 2025 à 15 h 30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant le jugement de la cour de cassation n°29567.

- La régularisation de la situation relative à l'augmentation du capital décidée en date du 12 Avril 2014 conformément à la loi.

- Modification des statuts le cas échéant.

- Pouvoirs pour formalités.

2025X01407SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

POLYCLINIQUE MEIGNIE

SA au capital de 6.000.000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 1.5 - 32 av Habib Bougatfa - 3002 - Sfax

Matricule fiscal : 418420/J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Polyclinique MEIGNIE sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 Novembre 2025 à 11 h 30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2023.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Lecture et Approbation des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales énoncées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice de leurs missions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Fixation du montant des jetons de présence 2023.

- Questions diverses.

2025X01408SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE LA SOCIETE IMMOBILIERE DANISA S.A

Capital social : 100 000 DT

Siège social : 2 Rue Hannon Tunis

Identifiant unique : 0002050V

Messieurs les actionnaires de la société IMMOBILIERE DANISA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 22/11/2025 à 10h au 11 Avenue Alain Savary Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de commissaire aux comptes pour les années 2023-2025.

- Ratification de changement de siège social

- Nomination de Président directeur général et de directeur général adjoint.

Les projets de résolutions ainsi que le PV du Conseil d'Administration sont à la disposition des actionnaires au 11 avenue Alain Savary - 1002 Tunis Belvédère.

2025403586SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire

NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 100.000 Dinars

Siège social : Km 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan- Sidi Daoud 2046- La Marsa

Identifiant Unique : 0323601P

Messieurs, les actionnaires de la société «NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE» société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi le dix-sept Novembre deux mille vingt cinq 17/11/2025 à 10h00 aux locaux du Groupe KILANI sis à la rue 8603 n°25 Zone Industrielle - la Charguia 1 - 2035, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

2. Augmentation de capital par incorporation de réserves;

3. Modification corrélative de l'article 6 des statuts;

4. Pouvoir.

2025403609SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE MOHAMED V

"S.P.T. MOHAMED V"

Société anonyme

Capital social : 31.400.000 Dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant unique : 982975L

Le Conseil d'Administration tenu le 23 octobre 2025 convoque les actionnaires de la société SPT Mohamed V à l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le 28 Novembre 2025 à 10 heures au siège de la société sis à 70-72 avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social

2. Modification de l'article 4 du statut;

3. Pouvoirs.

2025403623SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société WEST PHARMA S.A

Société anonyme

Au capital de 2.600.000 DT

Siège social : Z.I Medjez El Beb - 9070 Béja

Identifiant unique : 930311N

Sur convocation du Conseil d'Administration, l'AGE aura lieu le 29/11/2025 à 09h30 du matin au 11, rue Talleyrand Tunis - Tunisie à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'opération d'augmentation de capital;

- Approbation des démarches entreprises par le Conseil d'Administration afin de réaliser l'opération d'augmentation de capital;

- Constatation de la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital;

- Approbation de la modification corrélative des statuts;

- Pouvoirs pour formalités.

2025403624SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD «MHS»

S.A au capital de 10.191.000 de Dinars

11 Rue Slimene Ben Slimene El Manar II

RNE : 0496278G

Les actionnaires de la Société MONTAZAH HAMMAMET SUD «MHS» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés qui se tiendra lundi 24 novembre 2025 à 12 h au siège de la société sis au 11 Avenue Slimen Ben Slimen El Manar II.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées suivant l'article 200

- Affectation de résultat de l'exercice 2024

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

- Questions diverses.

2025403625SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE L'IMMOBILIER «SEDIM»

SA au capital de 740 000 D

11, Rue Slimen Ben Slimen 2092 El Manar II - Tunis

RNE : 1802H

Les actionnaires de la Société SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE L'IMMOBILIER «SEDIM» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra lundi 24 Novembre 2025 à 11h au siège de la société sis au 11 Avenue Slimen Ben Slimen El Manar II.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées suivant l'article 200

- Affectation de résultat de l'exercice 2024

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

- Questions diverses.

2025403626SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 27/11/2025

SOCIETE WATER SPIRIT S.A

Siège social : BIOTECHPOLE Sidi Thabet - 2020 Ariana Tunisie

Capital de 3.050.000 Dinars

Identifiant unique : 1587827C

Numéro d'affiliation à la CNSS : 602325-52

Les actionnaires de la société de la société WATER SPIRIT SA, Société anonyme au capital de 3.050.000 DT sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu jeudi 27/11/2025 à 11H, aux bureaux du siège de la BH EQUITY sis au 67 Avenue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B - 3ème étage 1002 - Tunis, Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

2. Annulation de l'émission d'obligations convertibles en actions décidée le 21/6/2024

3. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2025403627SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27/11/2025

SOCIETE WATER SPIRIT S.A

Siège social : BIOTECHPOLE Sidi Thabet - 2020 Ariana Tunisie

Capital de 3.050.000 Dinars

Identifiant unique : 1587827C

Numéro d'affiliation à la CNSS : 602325-52

Les actionnaires de la société de la société WATER SPIRIT SA, Société Anonyme au capital de 3.050.000 DT sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu jeudi 27/11/2025 à 10H, aux bureaux du siège de la BH EQUITY sis au 67 Avenue Alain Savary Cité Jardins II Bloc B- 3ème étage 1002 - Tunis, Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

2. Lecture et Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

5. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2024 ;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2024 ;

7. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2024 ;

8. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2025403628SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMBSA EZZAHRA

Ouled Salah - Ksour Essef - Mahdia

MF : 029083 WPM000

73604460

Le président du conseil d'administration de la société Mutuelle de base des services agricoles EZZAHRA à Ouled Salah délégation Ksour Essef gouvernorat Mahdia invite tous les adhérents à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire d'exercice 2024 qui se tiendra le Mardi 25 Novembre 2025 à 9 h à la salle de fête à Ouled Salah.

Messieurs les adhérents sont appelés à débattre de l'ordre du jour suivant de l'assemblée générale ordinaire :

1- Lecture de rapport du conseil d'administration morale et financiers relatifs à l'exercice 2024

2- Lecture de rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024

4- Octroi de quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2024

5- Actualisation de la liste des adhérents.

6- Affectation des excédents et distribution des bénéfices de l'exercice 2024.

NB : Les adhérents invités pourront consulter les rapports moral et financier au siège de la société à partir du 17-11-2025 jusqu'au 24-11-2025.

2025S01384SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le Conseil d'Administration de la Société Coopérative «Wallada Composta» invite l'ensemble de ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 novembre 2025, au siège de l'Association Voix du Jeune, à 9h du matin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation des rapports.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration Examen des demandes d'adhésion

Nb : Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des adhérents pour consultation à partir du huitième jour qui précède la tenue de l'assemblée.

2025403594SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Le Conseil d'Administration de la Société Coopérative «Wallada Composta» invite l'ensemble de ses adhérents à assister à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le 15 novembre 2025, au siège de l'Association Voix du Jeune, à 11h00 du matin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de la valeur de l'action.

- Augmentation du capital social.

Nb : Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont mis à la disposition des adhérents pour consultation à partir du huitième jour qui précède la tenue de l'assemblée.

2025403595SODB3

Assemblée Générale Ordinaire

En application du décret n°1391 de l'année 2007 relatif à la société mutuelle de service agricole et conformément à l'article 22 de celui-ci, le président du conseil de l'administration de la SMSA «Matmour Rouma» informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire de la SMSA (exercice 2024) se tiendra le dimanche 16 Novembre 2025 à 10 h du matin au siège social de SMSA, Selon l'ordre de jour suivant :

- Récitation du rapport administratif et financier

- Authentification des deux rapports

- Clause de non responsabilité des membres de conseil d'administration.

2025403612SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société ELFIRMA dont le siège social est situé à la zone industrielle Siliana Nord 6100 Siliana, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2024-09-0201-0000662 en date du 15 Janvier 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en un abattoir de volailles et de transformation de viandes située à proximité de la Route Régionale N°73 (Route Gaafour) à la zone industrielle Siliana Nord du gouvernorat de Siliana et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Siliana ou de la municipalité de Siliana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Siliana ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Siliana ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Compagnie Tunisienne Pharmaceutique "COTUPHA" dont le siège social est situé au N°14, Rue Pierre de Coubertin 1002 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2025-09-0201-0005071 en date du 7 Avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage des médicaments et des produits pharmaceutiques située à proximité de la Route de Mateur au Km 7, à Manouba et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Manouba ou de la municipalité de Manouba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Manouba ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Manouba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "SODRICO TUNISIE" dont le siège social est situé à la rue de Ali Belhouan à Chebba du gouvernorat de Mahdia, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N°A-2025-09-0201-0011105 en date du 21 juillet 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Mahdia et de la municipalité de Chebba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Mahdia ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Chebba ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Maître Issam Hafsouni agissant pour le compte d'Abdessattar Ben Brahim Cherni a déposé une requête d'inscription n°1254 auprès de la succursale du Tribunal Foncier de Jendouba, afin d'immatriculer des ventes au registre foncier n° 7182 Jendouba et de lui attribuer une part dans un titre indépendant.

Il ressort des travaux du Juge Rapporteur que la propriété du requérant, objet de la demande d'inscription, coïncide avec la parcelle n° 136 d'une superficie de 180 m², issue du lotissement de la Cité Essaada 1 de la municipalité de Ghardimaou et qu'elle relève du registre foncier n°7182 Jendouba, dont la municipalité de Ghardimaou est propriétaire. Les recherches menées par le Tribunal, tant sur le plan documentaire que sur le terrain, ont établi la survenance d'une vente par la municipalité de Ghardimaou au profit d'Ibrahim ben Salah Hafsouni, portant sur l'intégralité de la propriété décrite ci-dessus, à une date approximative du 08/02/1982.

Par conséquent et en application des dispositions des articles 5, 6 et 17 de la loi n°34 de l'année 2001 relative à la mise à jour des titres fonciers, le Tribunal autorise le demandeur de la mise à jour, Abdessattar Ben Brahim Cherni, a procédé à une publication complémentaire au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans un journal quotidien en langue arabe concernant la vente effectuée par la municipalité de Ghardimaou au profit d'Ibrahim ben Salah Hafsouni, datée approximativement du 08/02/1982, portant sur l'intégralité d'une parcelle d'une superficie de 180 m², représentée par le lot n°136 du lotissement de la Cité Essaada 1 de la municipalité de Ghardimaou, gouvernorat de Jendouba et relevant du registre foncier n°7182 Jendouba.

Toute personne détenant un droit réel sur la vente faisant l'objet du présent avis est invité à former opposition auprès de la chambre des titres Immobilisés de la succursale du Tribunal Foncier de Jendouba, dans le cadre de la requête de mise à jour n°1254, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication.

Il est demandé de procéder à cette publication dans les plus brefs délais. Salutations.

Signature :

Le Président de la Succursale : Mohamed Hédi Moknine

Le Juge Rapporteur : Ghaya Manai

Cachet : Ministère de la justice - Tribunal Foncier - Succursale de Jendouba

2025R03015DIVD2

Avis de perte

Je soussignée Mouna Bent Mohamed Chaieb CIN n°05567552 Cité Khzema Sousse, informe avoir perdu le titre de propriété n°660/15 du titre foncier n°54170.

Et ce, selon le certificat de perte n°761 en date du 25/8/2025.

2025S01354DIVD2

Avis de perte

Je soussignée Malika Bent Ali Belkireya CIN n°02931313 Cité Khzema Sousse.

Informe avoir perdu le titre de propriété n°659/15 du titre foncier n°54170.

Et ce, selon le certificat de perte n°762 en date du 25/8/2025.

2025S01355DIVD2

Avis d'enquête publique

République Tunisienne Ministère de l'Intérieur

Gouvernorat de Sousse

N°4689/2025

Conformément à la loi n°122 de 1994 du 28 novembre 1994 portant Code de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et notamment à son article 65 nouveau,

Le secrétaire général de la municipalité d'Akouda, en charge de la gestion, informe que M. Khaled Jaballah El Baccouche a déposé une demande d'approbation de la modification de la section n°2 du lotissement approuvé par la décision n°3 du 23 septembre 2020, au nom de Khaled Jaballah El Baccouche, Souad Chouchene et la société Baccouche & Rekaya Motors, située sur la route nationale n°1.

Toute personne intéressée est invitée à contacter l'administration municipale (Service de l'urbanisme et des licences) pendant les heures ouvrables afin d'examiner le projet de modification du lotissement et d'enregistrer sa demande. Observations ou objections dans le cahier d'enquête ouvert, ou en adressant un mémoire d'objection à la modification proposée par lettre recommandée à l'adresse suivante :

Commune d'Akouda, rue Dimas, 4022 Akouda, Sousse, avant l'expiration du délai de préavis, qui est d'un mois à compter de la date de notification.

2025S01376DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Mourad Ben Frej Ben Salem Belgacem, titulaire de la CIN n°08252728, pour le compte de Mr Riadh Ben Frej Ben Salem Belgacem, titulaire de la CIN n°08293801 déclare la perte de l'acte de propriété N°03/51432, objet du titre foncier N°17391 Mahdia dénommé «Al Mostakbal» sis à Gaafour Imadet Ezzaouia Délégation El Jem, Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police d'El Jem Sud sous N°85 le 23/10/2025.

2025S01382DIVD2

Avis

Monsieur Sleh Karray avise être propriétaire d'un terrain de 180005 m² à la route de Tunis k 20 elgharaba Sfax, que son titre de propriété (acte de vente) rédigé le 30 octobre 2017 par les notaires Jarraya Sameh et Khaled Ben Hmida étant perdu et il veut en extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Jarraya Sameh à sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t, toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01399DIVD2

Avis

Madame Feiza Kammoun déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété de terrain à l'indivision sise à Kerknah objet de donation du 16/7/2014 acte notarié de Yacine Rebai et Neji Baklouti d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire Maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X01401DIVD2

Avis

Madame Rim Gargouri déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété de son mari Med Elassad Smeoui d'une parcelle de 804.48 m² sise à route Manzel Chaker km7 objet de partage du 13/02/2019 acte notarié de Yacine Rebai et Neji Baklouti d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire Maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X01402DIVD2

Avis

Jarraya Moufida annonce qu'elle possède des parts d'un terrain à Sfax route Saltnia km 5.5 Sfax et 1/3 d'un terrain à Sfax route Saltnia km 10 effectuer par l'acte de donation qui était fait le 4/9/2014 elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Trigui Naoufal et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01409DIVD2

Avis

Jarraya Moufida annonce qu'elle possède des parts d'un terrain qui contient 19 arbres d'olives à Sfax route eddeyer km9 Sfax effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 10/11/2013 elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Trigui Naoufal et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01410DIVD2

Avis

Baklouti Ali annonce qu'il possède un terrain à Sfax route Mahdia km 7 de surface 2121.50 m² effectué par l'acte d'achat daté du 21/9/1988 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01411DIVD2

Avis

Monia Ben Ayed annonce qu'elle possède le 1/4 de terrain à Sfax route Taniour km 4 234 m² avec maison effectuer par l'acte d'achat daté le

2/4/2001 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01412DIVD2

Avis

Ben Mrad Abdessalem annonce qu'il possède un appartement et un studio à Sfax route Manzel Chaker km2 Sfax effectué par l'acte de donation qui était fait le 26/2/2016 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Trigui Naoufal et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01413DIVD2

Avis

Jarraya Nabiha annonce qu'elle possède un terrain de surface 261.36m² route Saltnia km4 Sfax effectuer par l'acte de partage qui était fait le 24/11/1992 elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Trigui Naoufal et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X01414DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Mounira bent Ali Ben Amor Bouamoud titulaire de la cin n°02232823 déclare la perte du titre de propriété n°24681/08 objet du titre foncier 34377 Médenine sis à Djerba Gouvernorat de Médenine.

Une déclaration sur l'honneur a été signée le 21 octobre 2025.

2025403572DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Mounira bent Ali Ben Amor Bouamoud titulaire de la cin n°02232823 déclare la perte du titre de propriété n°24686/08 objet du titre foncier 34375 Médenine sis à Djerba Gouvernorat de Médenine.

Une déclaration sur l'honneur a été signée le 21 octobre 2025.

2025403584DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Ines bent Ali Ben Abderhmane RBEYHI titulaire de la cin n°14275033 déclare la perte du titre de propriété n°24684/08 objet du titre foncier 34375 Médenine sis à Djerba Gouvernorat de Médenine.

Une déclaration sur l'honneur a été signée le 20 octobre 2025.

2025403585DIVD2

République tunisienne
Ministère de Transport
Office de marine Marchande et des Ports

AVIS DE VENTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 Février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment les articles 5 et 8.

N° d'ordre	Désignation	Nombre	Caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de dépôt
01/2021	Navire en bois	01	Long : 6.29 m Larg : 2.55 m Haut : 0.78 m Sans moteur	Couleur : Blanche Eat : Bonne	Dépoot Municipal ERRAMLA KERKENNAH
02/2021	Navire en bois	01	Long : 6.04 m Larg : 2.10 m Haut : 0.65 m Sans moteur	Couleur : Verte Blanc et Rouge Etat : Moyenne	Garde Nationale de Mahares
03/2021	Navire en bois	01	Long : 5.65 m Larg : 2.05 m Haut : 0.60 m Sans moteur	Couleur : Bleu Blanc et Rouge Etat : Moyenne	Garde Nationale de Mahares

2025R03020DIVD2

LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT

Office de la Marine Marchande et des Ports

AVIS DE VENTE DES EPAVES MARITIMES

Conformément à la loi n°89 -21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes

N°	Désignation	Nbre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de découverte
01	Barque en bois sans moteur	01	Long : 5.74 m Larg :2.3 m C : 0.72 m	Couleur blanc avec 2 traits jaune et vert	Port de pêche de Gabes
02	coque pneumatique	01	Long : environ 9 m	Couleur gris	Port de commerce de Ghannouch
03	Barque en polyester sans moteur	01	Long : 5.82 m Larg :2.4 m C : 0.70 m	Couleur Gris	Port de pêche de Gabes
04	VNM en polyester sans moteur	01	Longueur : 3.1 m Largueur : 1.2 m	RAS	Port de pêche ZARAT
05	Barque en bois sans moteur	01	Longueur : 6.35 m Largueur : 2.1 m Creux : 0.8m	Couleur blanc et bleu	Port de pêche de Gabes
06	Barque en polyester sans moteur	01	Longueur : 8 m Largueur : 2.5 m Creux : 1 m	RAS	Port de pêche ZARAT

2025R03021DIVD2

LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT

Office de la Marine Marchande et des Ports

AVIS DE VENTE DES EPAVES MARITIMES

Vu la loi n° 89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes et notamment les articles article 5 et 8.

N°	Désignation	nombre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de Dépot
1	Barque construit en bois	1	L=14.50 m / larg. =4.30m	Couleur : bleu	Garde des frontières maritime Zarzis
2	**Barque construit en bois	1	L=7m / larg. =2.5m.		Echoué à l'entrée du port Houmt Souk
3	kayak	1	L=4m	Couleur : violet	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
4	Barque construit en polyester	1	L=5m / larg.2m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
5	Filets de pêche	2	L=30m/ L=20m		Sous quartier maritime Elketef
6	Zodiac pneumatique	1	larg.= L=7m / 1.5m	Couleur : blanc et vert	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
7	Moteur hors-bord	1	n°62fl504675R / puissance 50cv	Marque YAMAHA	Région maritime Djerba
8	Moteur hors-bord	1	puissance 40cv	Marque YAMAHA	SRSM Zarzis
9	Zodiac pneumatique	1	L=6.8m / larg.=2m	Couleur : noire	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
10	Barque construit en polyester	1	L=7.25m / Larg.=2.5m	Couleur : bleu	Port de pêche d'Elketef
11	Bouteille du gaz	1	Taille moyenne		Sous quartier maritime Elketef
12	pédalo	1	L=4.05 m / larg.=1.6m		Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
13	Barque construit en polyester	1	L= 04.99 / larg=1.80mm	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
14	Barque construit en polyester	1	L= 04.95 m / larg.=01.88m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis

15	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= م 09.60 m / larg.=2.0m	Couleur : gris	Echoué à la plage Sidi Zayed
16	Barque construit en polyester	1	L=4.97m/ Larg.=1.80m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
17	barque à rames construit en bois	1	L=04.94m/ Larg.=1.90m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
18	Barque construit en polyester	1	L=5.75m/ larg.=02.30m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
19	Barque construit en polyester	1	L=04.70m/ larg.= 01.98m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
20	Barque construit en polyester	1	L=04.90m/ larg.= 01.95m	Couleur : blanc et noire	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
21	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L=10.50m/ larg.= 02.85m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
22	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L=10.60m/ larg.= 02.70m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
23	catamaran	1	larg.= L=04.90m/01.80m / C=0.75m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
24	barque à rames construit en bois	1	L= 5,00 m/larg.=1.95m/ C=0.60m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
25	barque à rames construit en bois	1	L= 6,45 m/larg.=2m/ C=0.46m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
26	Barque construit en polyester	1	L= 4.65m/ larg =1.90m		Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
27	barque à rames construit en bois	1	L=06,19 m/larg.=2.28m/C=0.69m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
28	Barque hors-bord construit en polyester+ 06gilets de sauvetage	1	L= 4,82 m/larg.=1.97m moteur :YAMAHA 9.9cv	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
29	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 10,30 m/larg.=2.70m	Couleur : bleu	Echoué à Borj Ghazi Mustapha
30	**barque construit en bois et revêtu en polyester		L= 10,20 m/ larg.= 02.70m	Couleur : bleu	Echoué à jdaria
31	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 10,10 m/larg.=02.79m/C=1.05m	Couleur : gris	Echoué près du port Grine
32	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 10,30 m/larg.=02.80m	Couleur : bleu	Echoué à Jdaria
33	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 10,60 m/larg.=02.80m	Couleur : bleu	Echoué à Jdaria
34	Barque construit en polyester	1	L= 04,95 m/larg.=01.85m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis

35	Zodiac pneumatique	1	L= 06,20 m/larg.=02.50m	Couleur : gris	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
36	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 10,40 m/larg.=02.75m	Couleur : gris	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
37	Barque à moteur construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 14,70 m/larg.=04.50m moteur : DAEWOO 06 Cylindres	Couleur : bleu	Echoué au port d'Elketef
38	Barque hors bord construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 08,95 m/larg.=02.50m : moteur2 P=40cv TKL124689466 n° : moteur1 n°illisible / P=02cylindres	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
39	Barque construit en polyester	1	L= 04,97 m/larg.=01.83m/C=0.65m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
40	Barque construit en polyester	1	L= 04,80m/larg.= 01.97m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
41	barque à rames construit en bois	1	L= 06,20 m/larg.=02.10m	Couleur : bleu	Echoué à la plage Sidi Salem
42	Barque construit en polyester	1	L= 04,50 m/larg.=01.70m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
43	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 10,00 m/larg.=02.85m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
44	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 10,35 m/larg.=02.82m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
45	02 moteurs hors bord	1	P=60cv n°K5KL10782836 /YAMAHA: moteur1 n°illisible / P=40cv YAMAHA : Moteur2	/	Sous quartier maritime
46	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 10,50 m/larg.=02.80m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
47	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 12,85 m/larg.=03.25m	Couleur : noire	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
48	Barque construit en polyester	1	L= 07,80 m/larg.=02.60m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
49	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 10,45 m/larg.=02.80m	Couleur : gris	Echoué à Jdaria
50	Barque construit en polyester	1	L= 4,50 m/larg.=01.70m/C=0.57m	Couleur : blanc	Garde des frontières maritime Boughrara
51	Barque construit en polyester	1	L= 4,92 m/larg.=01.88m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
52	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 09.70 m/larg.=02.60m	Couleur : bleu	Echoué à la plage hôtel ALjazira (à côté restaurant Flamingo)

53	Barque construit en polyester	1	L= 4,97 m/larg.=01.82m/C=0.60m	Couleur : blanc	Garde des frontières maritime Boughrara
54	Moteur hors-bord (sans couvercle)	1			SRSMZ
55	barque à rames construit en bois	1	L= 05.05 m/larg.=02.10m/C=0.68m	Couleur : vert	Garde des frontières maritime Boughrara
56	Coque de jet ski modifée	1	L= 03,25m/larg.=01.35m	Couleur : blanc	SRSMZ
57	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 08,75 m/larg.=02.60m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
58	Barque construit en polyester	1	L= 05,53 m/larg.=02.25m	Couleur : jaune	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
59	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 10.35m/larg.=02.95m	Couleur : gris	Echoué à Jdaria
60	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 11.00m/larg.=02.75m	Couleur : noire	Echoué à la plage Jilij
61	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 07.12m/larg.=02.50m	Couleur : blanc et bleu	Echoué à l'est du port Elketef
62	Barque construit en polyester	1	L= 04.75m/larg.=01.98m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
63	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 09.90m/larg.=02.85m	Couleur : bleu	Port de pêche Ajim au sud du chantier naval
64	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 09.00m/larg.=02.60m	Couleur : bleu	Echoué à Saguia
65	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L= 08.90m/larg.=02.60m	Couleur : bleu	Echoué à droite de la base nautique n°16 (plage Yati 2)
66	Barque construit en polyester	1	L=02.30m/larg.=01.20m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
67	barque à rames construit en bois	1	L=05.05m/larg.=02.00m	Couleur : blanc	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
68	**barque construit en bois et revêtu en polyester	1	L=11.60m/larg.=03.20m	Couleur : noire	A flot au port Marina Houmt Souk
69	Barque construit en polyester	1	L= 04.90m/larg.=01.88m	Couleur : bleu	Entrepôt de stockage des épaves à Zarzis
70	Barque construit en polyester	1	L= 04.75m/larg.=01.80m	Couleur : blanc	Garde des frontières maritime Boughrara

**** Vente sous forme de casse et ne peut être ni immatriculée ni exploitée.**

2025R03022DIVD2

Ministère de transport

Office de la **M**arine **M**archande et des **P**orts

Avis de découverte des épaves maritimes

Conformément à l'article 5 de la loi N°89-21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes.

N°	Désignation	Nb	caractéristiques	Etat	Signes distinctifs	Lieu de dépôt	Date de découverte	Lieu de découverte
01	Barque en polyester sans moteur		Longueur :12 m Largeur : 3 m Creux : 1.5 m	Moyen état	Couleur blanc et matricule : JF :348	Entrepôt municipal à Tbelbou	26/05/2024	la plage de corniche Gabès
02	Barque en polyester sans moteur	01	Longueur :7.8 m Largeur : 2.5 m Creux : 0.7 m	Moyen état	RAS	Port de pêche de Gabes	25/07/2024	la plage de corniche Gabès
03	Barque en bois et polyester	01	Longueur :10.2 m Largeur : 2.7 m Creux : 1.2 m	Mauvais état	Couleur bleu	« Barraket » ECHATTAOUI à Ghannouch	18/05/2023	La plage de Metouia
4	Barque en bois et polyester	01	Longueur :12 m Largeur : 3 m Creux : 1.5 m	Mauvais état	Couleur gris	Port de pêche de ZARAT	04/05/2023	Cote d'AICHOUN
5	Barque en bois et polyester	01	Longueur :6.8m Largeur :2.35 m	Mauvais état	Couleur bleu	Port de pêche de Gabes	13/07/2023	La plage d'Oudhref
6	Barque en bois	01	Longueur :4.8m Largeur :1.96 m Creux : 0.7 m	Mauvais état	Trais blancs et rouge en partours et Passerelle bleu	Port de pêche de Gabes	24/09/2023	La plage d'Oudhref
7	véhicule Nautique sans Moteur	01	Longueur:4m Largeur :1m	Moyen état	Couleur bleu	Région maritime de Gabes	11/10/2023	la plage de Bangalo Gabès

8	Barque en tôle	09	Longueur environ 6 m ; Largeur environ 2 m ; Creux environ 1.5 m	Mauvais état	RAS	Port de pêche de Gabes	19/05/2023 09/05/2023 10/05/2023 09/05/2023 15/05/2023 16/08/2023 17/08/2023 03/09/2023 06/09/2023	P–Ghannouch P–ben jabar P–Gabes P–Kazma P–chentech P–hicha P–Metouia P–Ghannouch P–Gabes
9	Barque en tôle	02	Longueur environ 6 m ; Largeur environ 2 m ; Creux environ 1.5 m	Mauvais état	RAS	Port de pêche de Zarat	04/05/2023 13/09/2023	P–Limaoua P–Zerkin
10	Moteur YAMAHA 75 cv	01	N° de Série : 62FL504673	Mauvais état	RAS	Région maritime de Gabes	01/06/2021	La plage d'Oudhref
11	Moteur YAMAHA 25cv	02	N° de Série d'un moteur : 61RKX1014002	Mauvais état	RAS	Région maritime de Gabes	28/02/2021	La plage de Metouia
12	Barque en bois et polyester	01	Longueur:8.2m Largeur :2.5 m	Mauvais état	Couleur bleu	Port de pêche de Gabes	19/06/2021	La plage de Limaoua
13	Barque en bois et polyester	01	Longueur :10 m Largeur : 2.7 m	Mauvais état	Couleur bleu	« Barraket » ECHATTAOUI à Ghannouch	18/06/2021	La plage de Ghannouch
14	Barque en bois et polyester	01	Longueur:10.5m Largeur: 2.79 m Creux : 1 m	Mauvais état	Couleur gris	« Barraket » ECHATTAOUI à Ghannouch	08/07/2021	La plage de Ghannouch
15	Barque en bois et polyester	01	Longueur:10m Largeur :2.45m	Mauvais état	Couleur gris	« Barraket » ECHATTAOUI à Ghannouch	21/07/2021	La plage de l'HICHA

16	Barque en bois et polyester	01	Longueur:10.4m Largeur :2.72m	Mauvais état	Couleur gris	Port de pêche de Gabes	07/09/2021	La plage de Katana
17	Barque en bois et polyester	01	Longueur :9.7m Largeur : 2.51m Creux : 0.78 m	moyen état	Couleur bleu et rouge	Port de pêche de Gabes	27/06/2018	La plage de Gabes
18	Barque en bois et polyester	01	Longueur:4.55m Largeur : 1.72m Creux : 0.56 m	moyen état	Couleur gris	Port de pêche de Gabes	14/08/2018	La plage de Gabes
19	Terrasse flottante en fer	01	Longueur:7.93m Largeur : 2.69m Creux : 2.38 m	Mauvais état	Couleur jaune	Quai servitude au port de Gabes	13/02/2012	Canal du port de Gabès

2025R03023DIVD2

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE TRANSPORT
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES

Conformément à l'article 5 de la loi n°89 -21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes

N°	Désignation	Nombre	Caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de découverte	Date de découverte	Lieu de dépôt
01	Navire en Polystère	01	Long : 3.85 m l arg : 1.56 m Sans moteur Couleur : Blanche	Avec des cassures à l'arrière coté droit et inscrit CARTHAGO MARINE Etat : Moyenne	Au large de la Mer	27/02/2017	Dépôt des Epaves maritimes R.M Sfax
02	Navire en bois	01	L ong: 15.40 m l arg : 4.60 m Sans moteur Couleur : Bleu et Blanc	Sans Nom ni Matricule Etat : Mauvais	Au large de la Mer	13/12/2006	Près du Dépôt des Epaves maritimes R.M Sfax
03	Moto de Mer en Polystère		Long: 3.30 m larg : 1.50 m Sans moteur Couleur :Blanc et Jaune	Avec Cassures en haut du coté droit en arrière Etat : Moyenne	Au large de la Mer	08/10/2014	Dépôt des Epaves maritimes R.M Sfax
04	Navire en bois	01	Long : 3.70 m larg : 1.40 m Haut: 0.43 m Sans moteur	Etat : Mauvais	Au large de la Mer	02/01/2008	Division Technique du Port de de commerce Sfax Sidi Youssef
05	Moteur H.B YAMAHA 40CV	01	YAMAHA 40 CV	Etat : Mauvais	Au large de la Mer	01/04/2008	Dépot Port de commerce de Sfax Sidi Youssef
06	Moteur H.B YAMAHA 40 CV	01	YAMAHA 40 CV	Etat : Moyen	Au large de la Mer	02/05/2008	Dépot Port de commerce de Sfax Sidi Youssef
07	Bicyclette En Acier	01	Couleur : Noir Vert Et Mauve	Etat : Mauvais	Au large de la Mer	01/08/2008	Dépot Port commerce de Sfax Sidi Youssef
08	Phare Maritime En Acier	01	Long : 3 m. Rayon : 1.50m Couleur : Noir et Jaune	Avec deux plaques Solaires Etat : Moyen	Au large de la Mer	09/02/2009	Division Technique Port de de commerce Sfax Sidi Youssef

09	Navire en bois	01	Long : 16.00 m larg : 6.00 m Sans moteur Couleur : Bleu en haut Rouge en bas	avec deux bandes Noir et jaune avec 1319 ص/ز et le nom مؤيد Etat : Mauvais	Au large de la Mer	12/08/2012	A coté du Chantier Naval ben Othman NPS
10	Navire en bois	01	Long : 13.60 m larg : 4.00 m Sans moteur Couleur : Bleu avec bande Blanche franc bord en rouge	gouvernail en acier Navire avec trou en bas à gauche. Etat : Moyen Sans Nom ni Matricule	Au large de la Mer	02/03/2014	A coté du Chantier Naval ben Othman NPS
11	Navire en bois	01	Long : 13.50 m larg : 4.00 m Sans moteur vec bande Blanche franc bord en rouge	- Sans Nom ni Matricule avec gouvernail en acier avec cassure au dessus de la ligne de flottaison du coté droit. - Etat : Mauvais	Au large de la Mer	03/03/2014	A coté du Chantier Naval ben Othman NPS
12	Navire en bois	01	Long : 22.00 m larg : 6.10 m Sans moteur - Couleur : Bleu avec bande Blanche franc bord en rouge.	- Sans Nom ni Matricule - Etat : Moyen	Au large de la Mer	16/09/2014	A coté du Dépôt des Epaves maritimes R.M Sfax
13	Navire en bois	01	Long : 22.00 m larg : 5.50 m Sans moteur Couleur : Bleu avec bande Blanche franc bord en rouge	- Porte le Numéro س27 el le nom " إسراء " - Etat : Mauvais	Au large de la Mer Prés de MISCAR	07/10/2014	Près du Chantier Naval **Mohamed Sallem**
14	Moto de Mer En Polystère		Long : 3.30 m larg : 1.50 m Sans Moteur - couleur Blanc et Bleu	Avec cassure en haut du coté droit De l'arrière Etat : Moyen	Au Large de la Mer	08/10/2014	Dépôt des Epaves maritimes R.M Sfax
15	Moteur H.B En acier	01	-	Etat : très Mauvais	Au Large de la Mer	03/05/2024	Dépôt des Epaves maritimes R.M Sfax
16	Canot Pneumatique Quille en bois	01	Long : 11.30 m. Larg : 3.35 m. Haut : 0.75 m. Couleur Blanche	Quille en bois. Etat : Mauvais	Au Large de la Mer A la Zone PF3 SEREPT	24/08/2012	Dépôt SEREPT Route Sidi Mansour
17	Bouée en Plastique	01	Haut : 0.80 m. Rayon : 1.20 m.	Couleur : Jaune Etat : Moyen	Au Large de la Mer	28/01/2025	Dépôt des Epaves maritimes R.M Sfax

18	Moteur Hors Bord JOHNSON	01	Couleur : Gris **Numéro de Serie :** B9404	Etat : Moyen	Au large de MELLIA KERKENNAH	29/11/2010	S.Q.M KERKENNAH
19	Navire en Bois	01	Long : 14m. Larg : 4.60 m. Avec Moteur **Couleur : Bleu.** DAEWOO 230 KW Numéro Serie : 601516	Porte le Numéro 153 ص ب Etat : Mauvais	Au Large des **ILES de** KERKENNAH	28/04/2011	Chez LE sauveteur HABIB SOUISSI MELLITA KERKENNAH
20	Navire en Bois	01	Long : 5.10m. Larg : 1.46m. Couleur : Bleu. Sans Moteur.	Etat : Mauvais	Au Large de SERSSINA KERKENNAH	06/01/2020	Dépôt Municipal de KERKENNAH
21	Navire de plaisance en Polystère	01	Long : 6.25m. larg : 2.37 m. Haut : 0.53 m Sans moteur Couleur Blanche	Sans Numéro inscrit le nom PIVIA Etat : Moyen	Au large de la Mer	27/04/2020	Dépôt Municipal de KERKENNAH
22	Navire en Bois Couvert de Résine	01	Long : 10.15 m. Larg : 2.85 m. Haut : : 1.02 m. Sans Moteur Couleur : Bleu Claire	Sans Nom ni Matricule Etat m Mauvais	Au Large de KRATEN KERKENNAH	03/07/2020	Dépôt Municipal de KERKENNAH
23	Navire en Bois Couvert de résine	01	Long : 9.35 m.. Larg : 2.60 m. Haut : 0.60 m. Sans Moteur. Couleur : Blanche	Etat : Moyen	Au Large de MELLITA KERKENNAH	28/08/2020	Dépôt Municipal de KERKENNAH
24	Navire en Polystère	01	Long : 5.75 m.. Larg : 2.00 m. Haut : 0.65 m. Sans Moteur Couleur : Bleu et Blanche.	Etat : Moyen	Au Large de L'ATAYA KERKENNAH	28/08/2020	Dépôt Municipal de KERKENNAH
25	Navire en Bois	01	Long : 5.90 m Larg : 2.20 m.. Haut : 0.60 m. Couleur : Bleu avec deux bandes rouget et bleu. Sans Moteur.	Etat : Moyen	Au Large de L'ATAYA KERKENNAH	16/09/2020	Dépôt Municipal de KERKENNAH
26	Navire en Bois	01	Long : 7.37 m Larg : 2.81 m.. Haut : 0.80 m. Couleur : Bleu avec deux bandes Rouge et vert Moteur Bukh 30 CV	Etat : Mauvais	Au Large de L'ATAYA KERKENNAH	17/09/2020	Dépôt Municipal de KERKENNAH
27	Navire en Bois	01	Long : 6.98 m Larg : 2.45 m.. Haut : 0.75 m. Couleur : Bleu avec bande noir Sans Moteur	Etat : Mauvais	Au Large de L'ATAYA KERKENNAH	16/09/2020	Dépôt Municipal de KERKENNAH

28	Navire en Bois	01	Long : 10.43 m Larg : 2.85 m.. Haut : 0.96 m. Couleur : Bleu Sans Moteur	Etat : Mauvais	Au Large de MELLITA KERKENNAH	13/04/2021	Dépôt Municipal de KERKENNAH
29	Navire en Polystère	01	Long : 5.05 m. larg : 2.05 m. Haut : 0.49 m. Sans moteur Couleur Bleu	Etat : Moyen	Au Large de OULED YENEG KERKENNAH	28/04/2021	Dépôt Municipal de KERKENNAH
30	Navire en Bois	01	Long : 5.92 m Larg : 2.12 m.. Haut : 0.67 m. Couleur : Blanc et rouge Sans Moteur	Etat : Moyen	Au Large de MELLITA KERKENNAH	30/12/2021	Dépôt Municipal de KERKENNAH
31	Navire en Bois	01	Long : 4.64 m Larg : 1.80 m.. Haut : 0.34 m. Couleur : Blancche Sans Moteur	Etat : Moyen	Au Large de ERRAMLA KERKENNAH	30/12/2021	Dépôt Municipal de KERKENNAH
32	Navire en Bois	01	Long : 7.55 m Larg : 2.45 m.. Haut : 0.30 m. Couleur : Bleu Sans Moteur	Etat : Moyen	Au Large de MELLITA KERKENNAH	30/12/2021	Dépôt Municipal de KERKENNAH
33	Navire en Ploystère	01	Long : 4.94 m. larg : 1.89 m. Haut : 0.41 m. Sans moteur Couleur Blanche	Etat : Moyen	Au Large de ERRAMLA KERKENNAH	30/12/2021	Dépôt Municipal de KERKENNAH
34	Navire Bois Couvert de résine	01	Long : 7.64 m. larg : 2.39 m. Haut : 0.80 m. Sans moteur Couleur Bleu	Etat : Moyen	Au Large de EL KRATEN KERKENNAH	30/12/2021	Dépôt Municipal de KERKENNAH
35	Navire en Bois	01	Long : 4.90 m Larg : 1.55 m.. Haut : 0.50 m. Couleur : Vert Sans Moteur	Etat : Moyen Sans Nom inscrit le numéro 4311SF	Au Large de L'ATAYA KERKENNAH	30/12/2021	Dépôt Municipal de KERKENNAH
36	Navire en Bois	01	Long : 5.75 m Larg : 2.10 m.. Haut : 0.50 m. Couleur : - Pont Bleu - Rouge et blanc des deux cotés Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de MAHARES	29/03/2021	A côté du bâtiment S.Q.M MAHARES
37	Navire en Bois	01	Long : 5.45 m Larg : 2.00 m.. Haut : 0.50 m. Couleur : - Pont Blanc - blanche vert et rouge des deux cotés - Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de MAHARES	29/03/2021	A côté du bâtiment S.Q.M MAHARES

38	Navire en Bois	01	Long : 5.10 m Larg : 2.35 m.. Haut : 0.55 m. Couleur : Bleu et Rouge - Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Mauvais	Au Large de MAHARES	07/12/2018	A côté du bâtiment S.Q.M MAHARES
39	Navire en Bois Couvert de Polystère	01	Long : 10.25 m Larg : 2.75 m.. Haut : 0.70 m. Couleur : Bleu et le pont gris - Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de MAHARES	29/03/2021	A côté du bâtiment S.Q.M MAHARES
40	Navire en Bois Couvert de Polystère	01	Long : 10.25 m Larg : 2.75 m.. Haut : 0.70 m. Couleur : Gris Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de MAHARES	04/05/2021	A côté du bâtiment S.Q.M MAHARES
41	Navire en Polystère	01	Long : 5.80 m Larg : 1.93 m.. Haut : 0.60 m. Couleur : Blanc et Noir avec bandes rouge et bleu Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de CHAFFAR MAHARES	03/10/2010	Devant Parc EL KHALIJ CHAFFAR MAHARES
42	Navire en Bois Couvert de Polystère	01	Long : 7.70 m Larg : 2.40 m.. Haut : 0.80 m. Couleur : Bleu Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de MAHARES	19/09/2022	Devant Parc EL KHALIJ CHAFFAR
43	Navire en Polystère	01	Long : 5.90 m Larg : 2.00 m.. Haut : 0.60 m. Couleur : Rouge et blanc et le pont gris Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de GARGOUR	07/04/2025	Derrière Garde Nationale Maritime MAHARES
44	Navire en Polystère	01	Long : 5.90 m Larg : 2.00 m.. Haut : 0.60 m. Couleur : Rouge et bleu et le pont gris Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de WADI EL MALTINE MAHARES	07/04/2025	Du coté Garde Nationale Maritime MAHARES
45	Navire en Polystère	01	Long : 5.12 m Larg : 2.00 m.. Haut : 0.65 m. Couleur : Rouge et blanc et le pont bleu Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de CHAFFAR MAHARES	07/04/2025	Du coté de la Garde Nationale Maritime MAHARES
46	Navire en Bois couvert de résine	01	Long : 9.80 m Larg : 2.95 m.. Haut : 0.80 m.	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de SKHIRA	18/06/2024	Port Pétrolier TRAPSA SKHIRA

			Couleur : Gris et Blanc Sans Moteur				
47	Navire en Polystère	01	Long : 11.60 m Larg : 2.65 m.. Haut : 0.65 m. Couleur : Noir et Blanc Sans Moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de SKHIRA	16/05/2025	Bassin du Port Pétrolier TRAPSA SKHIRA
48	Navire en Polystère	01	Long : 4.53 m Larg : 1.70 m.. Haut : 0.50 m. Couleur : Blanc Sans Moteur	-Inscrit le Nom " حومانة " Etat : Moyen	Au Large de SKHIRA	26/09/2018	Dépôt Municipal SKHIRA
49	PEDALO en Plastique	01	Long : 4.00 m Larg : 1.70 m.. Le pont bleu et le reste blanc	Sans Nom Etat : Moyen	Au Large la Mer ZONE SERSSINA	17/07/2011	Chez le sauveteur BEN ABDELMOULA EDDAHECH LA LOUZA
50	Navire à rames en bois	01	Long : 4.96 m Larg : 1.18 m.. Haut : 0.36 m.	Sans Nom ni Matricule Etat : Mauvais	Au large de BOTRIA	08/08/2014	S.Q.M ELLOUZA
51	Barque en Polystère	01	Long : 3.70 m Larg : 1.37 m.. Haut : 0.54 m. Sans Moteur Couleur Blanc et Pont Bleu	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de LA LOUZA	16/08/2012	S.Q.M LA LOUZA
52	Barque en bois	01	Long : 8.90 m Larg : 2.75 m.. Haut : 1.20 m. Moteur FIAT 75CV Couleur Blanc Bleu et Blanc	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de DHRAA BNI ZIED	20/06/2018	CHEZ Le Sauveteur à DHRAA BNI ZIED
53	Barque en bois	01	Long : 8.73 m Larg : 3.02 m.. Haut : 0.98 m. Couleur blanc vert et blanc Sans moteur	Sans Nom ni Matricule Etat : Moyen	Au Large de LA LOUZA	18/06/2018	CHEZ LE Sauveteur FARHAT DAHECH LA LOUZA

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*